



OMMeR

Observatoire
des Mobilités
de la Métropole
Rouen Normandie

Chiffres clés
2024



Agence d'Urbanisme
de Rouen et des Bouches
de Seine et Eure

Paru pour la première fois en 1995, l'Observatoire de la Sécurité et des Circulations sur l'Agglomération Rouennaise (OSCAR) a connu de nombreuses transformations liées aux évolutions sociétales et législatives en matière de transports publics, d'environnement et d'urbanisme. Outil de « suivi » des circulations dans les années 2000, puis observatoire des déplacements, il devient Observatoire des Mobilités de la Métropole Rouen Normandie (OMMeR) en 2018. Il conserve sa mission d'origine qui consiste à compiler les données de transports de la métropole, tous modes confondus, et à les présenter sous la forme de chiffres clés de l'année précédant sa publication (ici les chiffres de 2024).

Cette édition s'accompagne également de la valorisation des données de l'observatoire via le portail de cartographie interactive du site web de l'Agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure (AURBSE), permettant la consultation de nombreuses données géographiques et de leurs historiques sur le transport collectif urbain, le vélo, le trafic routier, la sécurité routière et le stationnement (www.aurbse.org/observatoire).

Sommaire

Les transports collectifs urbains	4
Les transports régionaux interurbains.....	10
Le vélo	15
La qualité de l'air	22
Les trafics routiers.....	26
La sécurité routière	32
Le stationnement	40
Le transport aérien	49
L'actualité de 2024	50
Lexique	53



Les transports collectifs urbains

LE RÉSEAU ASTUCE

Sur le ressort territorial de la Métropole Rouen Normandie, cinq exploitants assurent les services de transports collectifs urbains :

TRANSDEV Rouen (ex-Transports en Commun de l'Agglomération de Rouen - TCAR) pour le pôle urbain rouennais ;

TAE (Transports de l'Agglomération d'Elbeuf) pour le pôle urbain elbeuvien ainsi que les liaisons entre Rouen et Elbeuf ;

KEOLIS pour Filo'R, transport à la demande dans les zones moins denses de l'agglomération (hors pôle elbeuvien) ;

VTNI pour les liaisons vers Seine-Austreberthe, dont la ligne 30 qui est également une ligne interurbaine régionale ;

Cars Hangars pour les lignes à vocation principalement scolaire sur le secteur Seine-Austreberthe.

L'ensemble des services assurés par ces exploitants sont regroupés sous l'appellation commerciale «réseau Astuce». Le 13 août 2024, le site internet devient www.myastuce.fr et une nouvelle version

de l'application pour smartphone a été déployée. Ces évolutions sont issues de la mise en service du MAaS de la Métropole. Ainsi, les usagers ont accès aux informations nécessaires pour se déplacer sur le réseau Astuce mais également à vélo, en train, en taxi et en voiture au sein de la métropole. Les usagers peuvent également acquérir divers titres pour se déplacer sur le réseau Astuce.

Les titres de transport sont accessibles sur différents supports :

- Carte papier avec bande magnétique pour les titres 1 voyage, 10 voyages, 24 heures, groupe, in'cité et congrès.

- Carte à puce rechargeable pour tous les titres et abonnements à l'exception de In'Cité et congrès.

- Les titres SMS 1 voyage et 24 h, disponibles en envoyant V1 ou J1 au 93000. Du fait de leur caractère délocalisé, ces titres ne sont pas comptabilisés dans les déplacements par ligne.

- Les «M-ticket» sont également disponibles pour les titres : 1 voyage, 10 voyages et découverte 24 heures. À chaque montée dans un véhicule (y com-

pris en correspondance), l'utilisateur flashe le code disponible pour valider son titre acheté préalablement sur le site ou sur l'application mobile. La durée de validité du titre est de 60 minutes comme les autres titres. Ils ont été étendus sur le réseau géré par la TAE au 1^{er} septembre 2022. Comme les titres SMS, ils font l'objet d'un comptage spécifique.

- L'open-paiement directement en carte bancaire sans contact dans les véhicules pour les titres 1 voyage et 24 h. Ce type de paiement a été généralisé sur les réseaux exploités par Transdev et TAE. Les validations en open-paiement font l'objet d'un comptage particulier.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2024, outre l'élargissement des titres de transport sur M-tickets en lien avec le MAaS et la possibilité de se déplacer en train avec un titre Astuce, le réseau Astuce a connu quelques évolutions, notamment :

- le renfort des lignes T4 et F6, en période rouge,
- des ajustements en termes de fréquence sur les lignes F1, F4, F5, F8, L20, L22, L28, L37, L41, B, F et G ainsi que de calendrier sur les lignes F2 et F7 afin de répondre aux besoins,
- le prolongement de la ligne F3 jusqu'à la zone commerciale de Tourville,
- la modification d'itinéraire de la L41, L36, C,
- la fusion des lignes Cet E,
- la création d'une nouvelle ligne I entre le centre commercial de Tourville et l'École de police,
- l'adaptation de lignes scolaires,
- l'augmentation des tarifs de 2,5 % en moyenne.

En 2024, il n'y a pas eu de mouvements sociaux. La gratuité a été mise en place lors des fêtes Jeanne d'Arc (du 9 au 11 mai), les mercredis et week-end lors de la Foire Saint Romain (du 18 octobre au 17 novembre) ainsi que les week-end de décembre.

Évolution des titres SMS, M-Tickets et Open-paiement

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Titres SMS gratuit le samedi (depuis le 5 septembre 2020)	35 000	276 000	400 000	461 000	526 000	+ 14%
Titres SMS 1 h (depuis le 1 ^{er} février 2017)	760 000	1 333 000	1 735 000	2 072 000	2 249 000	+ 9%
Titres SMS 24 h (depuis le 1 ^{er} septembre 2018)	18 000	35 000	43 000	49 000	52 000	+ 6%
M-Tickets 1 voyage	49 000	75 000	115 000	138 000	147 000	+ 7%
M-Tickets 1 voyage Gratuit (samedi - TAE uniquement)	-	-	6 800	7 400	5 700	-23%
M-Tickets 10 voyages	90 000	171 000	437 000	643 000	718 000	+ 10%
M-Tickets 24 heures	2 500	3 200	4 000	4 500	5 100	+ 13%
M-Tickets 24 heures Gratuit (samedi - Transdev uniquement)	-	48 000	107 000	136 000	119 000	-13%
M-Tickets Abonnements (depuis le 1 ^{er} septembre 2024)	-	-	-	-	113 000	-
Open-Paiement 1 voyage	-	-	249 000	355 000	425 000	+ 20%
Open-Paiement 1 voyage Gratuit (samedi)	-	-	103 000	151 000	169 000	+ 12%
Open-Paiement 24 h	-	-	-	1 400	3 100	+ 121%

Source : Métropole Rouen Normandie



Évolution du nombre de validations manquantes (suite à la gratuité du réseau sans validation)

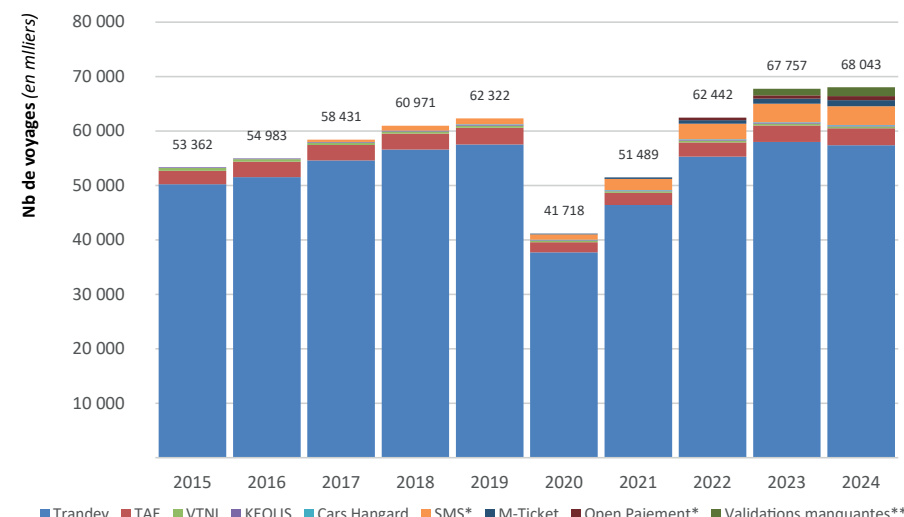
	2023	2024	Variation 2023/2024
Nombre estimé de validations manquantes	1 200 000	1 655 000	+ 37,9 %

Évolution du nombre de validations et de l'offre kilométrique sur l'ensemble du réseau Astuce

	2019	2023	2024	Variation 2019/2024	Variation 2023/2024
Nombre Total de VOYAGES* (en milliers)	62 322	67 757	68 043	+ 9,2 %	+ 0,4 %
Offre kilométriques tous véhicules (En milliers de km)	18 272	20 660	20 841	+ 14,1 %	+ 0,9 %

* Redressement des titres SMS et Open Paiement 1 voyage par le taux de correspondance et des titres SMS + Open Paiement 24h par le nombre de voyages moyens effectués par les titres physiques 24h.

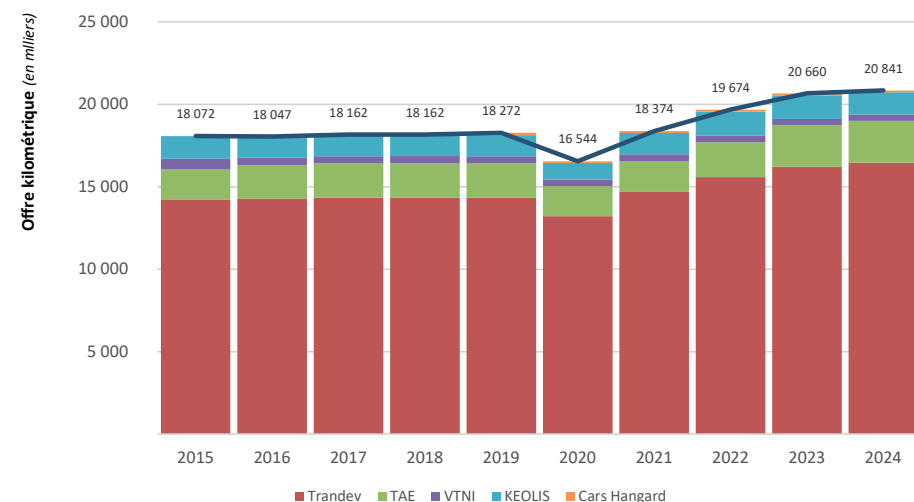
Evolution du nombre de voyages sur le réseau Astuce



* Données redressées en fonction du nombre de voyages moyen par titre sur support physique.

** Estimation Métropole Rouen Normandie.

Evolution de l'offre kilométrique du réseau Astuce





LE RÉSEAU EXPLOITÉ PAR TRANSDEV ROUEN

Le réseau exploité par la Transdev Rouen (ex-TCAR) se compose de 2 lignes de tramway, 4 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), 24 lignes de bus dont 8 lignes FAST ainsi que 3 lignes en minibus. Il dessert un total de 43 communes. En 2024, le nombre total de voyages sur l'ensemble du réseau a connu une légère baisse par rapport à 2023 (-1,0 %) malgré la hausse des déplacements (+5,3 % entre 2023 et 2024, suite à une forte baisse du taux de correspondance). A noter que l'acquisition de titres SMS gratuits le samedi continue d'augmenter avec +14 % entre 2023 et 2024 (les statistiques liées aux titres édités ne rendent néanmoins pas compte de la fréquentation réelle du réseau les samedis).

Fréquentation du réseau

	2019**	2023**	2024**	Variation 2019/2024	Variation 2023/2024
Nombre total de DÉPLACEMENTS *	45 364 000	46 313 000	48 779 000	+ 7,5 %	+ 5,3 %
Nombre total de VOYAGES	57 544 000	58 001 000	57 392 000	- 0,3 %	- 1,0 %
Taux de correspondances	1,27	1,25	1,18	-	-
Nombre total de voyages TRAMWAY	19 605 000	16 868 000	16 927 000	- 13,7 %	0,3 %
Nombre total de voyages TEOR	T1	5 553 000	5 084 000	- 8,6 %	- 0,2 %
	T2	6 188 000	5 474 000	- 13,1 %	- 1,8 %
	T3	5 420 000	5 001 000	- 9,8 %	- 2,2 %
	T4	957 000	2 809 000	+ 210,8 %	+ 5,9 %
Nombre total de voyages BUS	19 765 000	22 351 000	21 847 000	+ 10,5 %	- 2,3 %

* Un déplacement peut être composé de plusieurs voyages s'il y a une correspondance.

** Hors titre SMS, M-tickets et Open-Paiement.

Source : Métropole Rouen Normandie

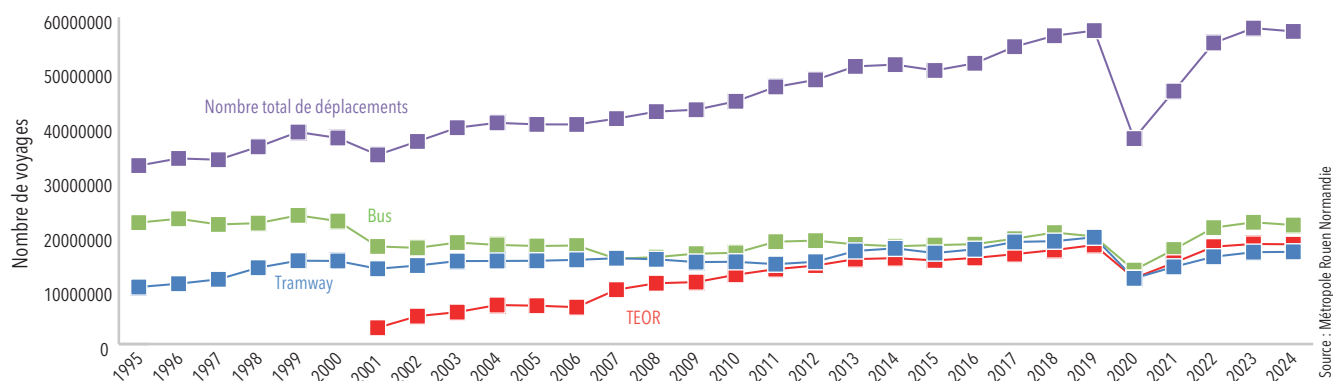
Caractéristiques de l'offre

	Caractéristiques	2019	2023	2024	Variation 2019/2024	Variation 2023/2024
Desserte annuelle (en km)	Offre kilométrique annuelle (tout type de matériel)	14 329 000	16 216 000	16 471 000	+ 14,9 %	+ 1,6 %
	Offre kilométrique annuelle	Tramway	1 410 000	1 374 000	- 1,3 %	+ 1,3 %
		T1	791 002	834 000	+ 6,8 %	+ 1,2 %
		T2	1 236 000	1 245 000	+ 1,8 %	+ 1,1 %
		T3	1 051 000	1 050 000	+ 1,7 %	+ 1,8 %
		T4	305 000	595 000	+ 120,8 %	+ 13,3 %
		Bus	9 150 000	10 936 000	20,8 %	+ 1,1 %
Vitesse commerciale (en km/h)	Tramway	18,3	18,3	18,3		
	TEOR	18,8	18,6	18,5		
	Bus	18,0	17,9	18,0		
Nombre de véhicules	Tramway	27	27	27		
	TEOR	79	80	84		
	Bus	155	193	200		
Âge moyen du parc (au 31 déc.) (en année)	TEOR	8,22	11,37	13,15		
	Bus TCAR	6,37	6,17	6,46		
	Tramway	7,4	11,4	12,4		
Taux de fraude (nombre de procès-verbaux/nombre de clients contrôlés)		3,6 %	3,9 %	3,5 %		
Fréquence de contrôle (nombre de clients contrôlés/nombre de validations)		2,0 %	2,2 %	2,5 %		

Source : Métropole Rouen Normandie



Évolution de la fréquentation du réseau exploité par TRANSDEV Rouen (ex-TCAR) depuis 1995



Source : Métropole Rouen Normandie

1997 : Prolongement du tramway jusqu'au Technopôle de Saint-Étienne-du-Rouvray et ouverture de la station Palais de Justice

2000 et 2001 : Perturbation du trafic par d'importants mouvements sociaux

2001 et 2002 : Mise en service des lignes TEOR

2007 : Mise en service du tronc commun TEOR, en site propre, au centre-ville de Rouen

2011 : Travaux de renforcement du tramway

2012 : Requalification de la ligne 7, en partie en site propre en centre-ville – Renouvellement des rames du tramway

FERMETURE DU PONT MATHILDE

2014 : Réouverture du Pont Mathilde

2019 : Mise en service de T4 – Perturbation du trafic par d'importants mouvements sociaux

2020 : Crise sanitaire

2022 : Renforcement du réseau

LE RÉSEAU EXPLOITÉ PAR LA TAE

Le réseau exploité par la TAE se compose de 10 lignes de bus dont 1 ligne Fast ainsi que 3 lignes de transport à la demande Allobus. Il dessert un total de 18 communes. Entre 2023 et 2024, une hausse de fréquentation de 2,9 % est observée.

Fréquentation du réseau

		2019**	2023**	2024**	Variation 2019/2024	Variation 2023/2024
Nombre total de DÉPLACEMENTS*		2 591 000	2 344 000	2 658 000	+ 2,6 %	+ 13,4 %
Nombre total de VOYAGES		3 032 000	3 021 000	3 110 000	+ 2,6 %	+ 2,9 %
Taux de correspondances		1,17	1,17	1,17	-	-
Nombre total de voyages	Bus	3 007 000	2 701 000	3 069 000	+ 2,1 %	+ 13,6 %
	TAD Allobus	23 000	40 000	39 000	+ 69,0 %	- 1,4 %
	PMR	1 100	1 500	1 300	+ 12,9 %	- 15,5 %

* Un déplacement peut être composé de plusieurs voyages s'il y a une correspondance.

** Hors titre SMS et M-Ticket

Source : Métropole Rouen Normandie

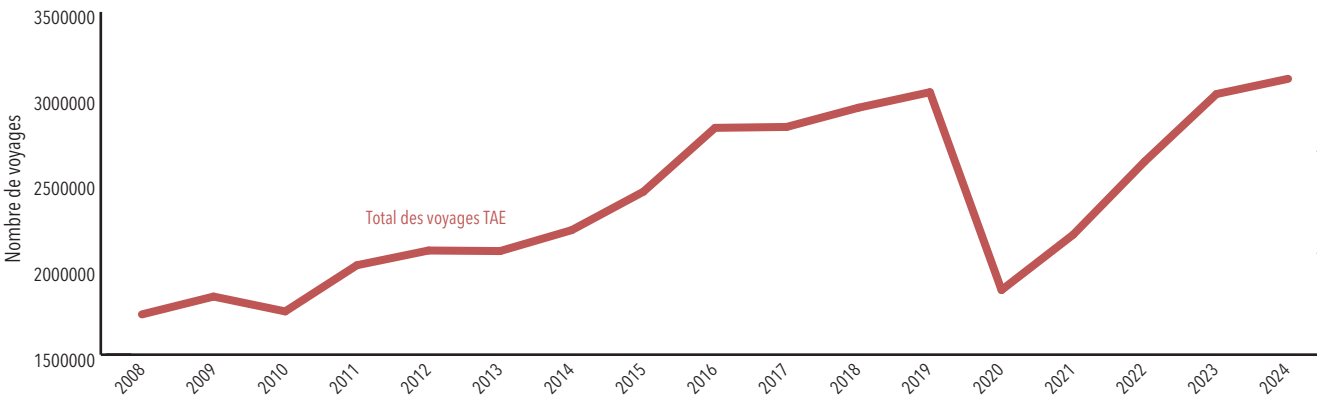


Caractéristiques de l'offre

	Caractéristiques		2019	2023	2024	Variation 2019/2024	Variation 2023/2024
Desserte annuelle (en km)	Offre kilométrique annuelle (Tout type de matériel)		2 096 000	2 516 000	2 524 000	+ 20,4 %	+ 0,3 %
	Offre kilométrique annuelle	Bus	1 932 000	2 372 000	2 360 000	+ 22,1 %	- 0,5 %
		TAD Allobus	164 000	144 000	164 000	+ 0,3 %	+ 13,9 %
Nombre de véhicules	Bus		55	43	48		
	TAD Allobus		8	10	9		
Âge moyen du parc (au 31 déc.) (en année)	Bus		7,92	7,67	7,78		
	Bus articulé		18,14	10,28	1,66		
	Autocar			3,81	4,6		
	TAD Allobus		7,4	9,69	10,49		
	TPMR		11,2	11,25	10,3		
Taux de fraude (nombre de procès-verbaux/nombre de clients contrôlés)			2,8%	2,4%	1,4%		
Fréquence de contrôle (nombre de clients contrôlés/nombre de validations)			5,0%	6,2%	6,2%		

Source : Métropole Rouen Normandie

Évolution de la fréquentation du réseau exploité par la TAE depuis 2008



Source : Métropole Rouen Normandie

LE RÉSEAU EXPLOITÉ PAR VTNI

Le réseau VTNI permet de relier les différents pôles urbains de la Métropole Rouen Normandie. En 2024, VTNI exploite 2 lignes régulières :

- Ligne 26 – Rouen/Saint-Pierre-de-Varengeville ;
- Ligne 30 – Rouen/Le Trait.

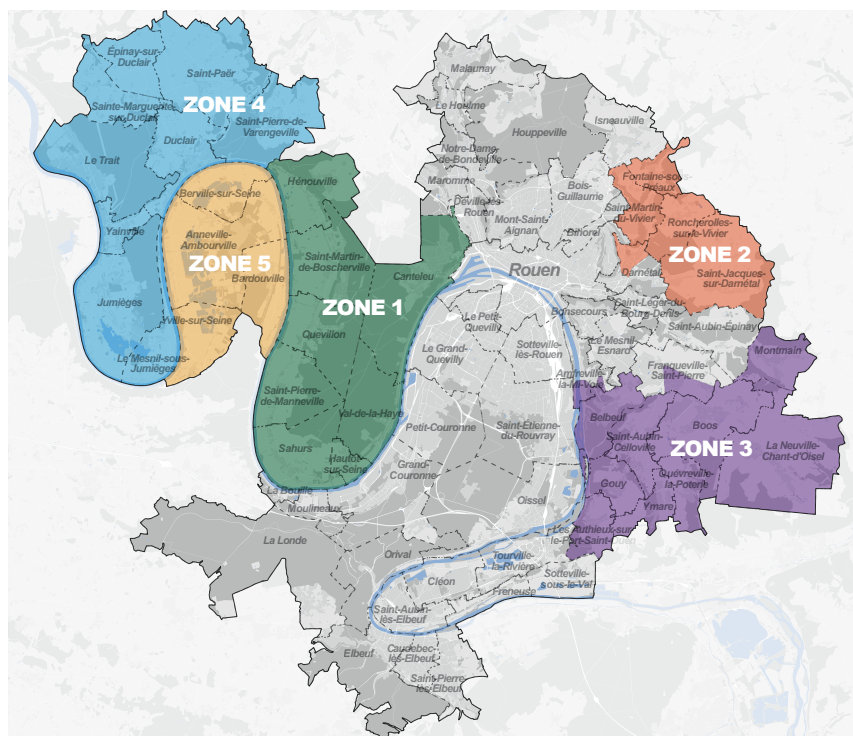
Les 9 bus, tous accessibles PMR, ont parcouru 391 000 km (+ 1,3 % par rapport à 2023) et ont transporté 307 000 voyageurs, soit une progression de la fréquentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente.

LE RÉSEAU EXPLOITÉ PAR KEOLIS

Le service de transport à la demande Filo'R permet aux habitants des communes rurales et périurbaines de l'agglomération (hors secteur elbeuvien) d'accéder plus facilement aux transports en commun. Les minibus de 9 à 20 places permettent aux habitants de se déplacer au sein d'une ou plusieurs zones Filo'R ou de se rabattre vers des lignes de transports urbains structurantes, accessibles en correspondance avec le même titre de transport.

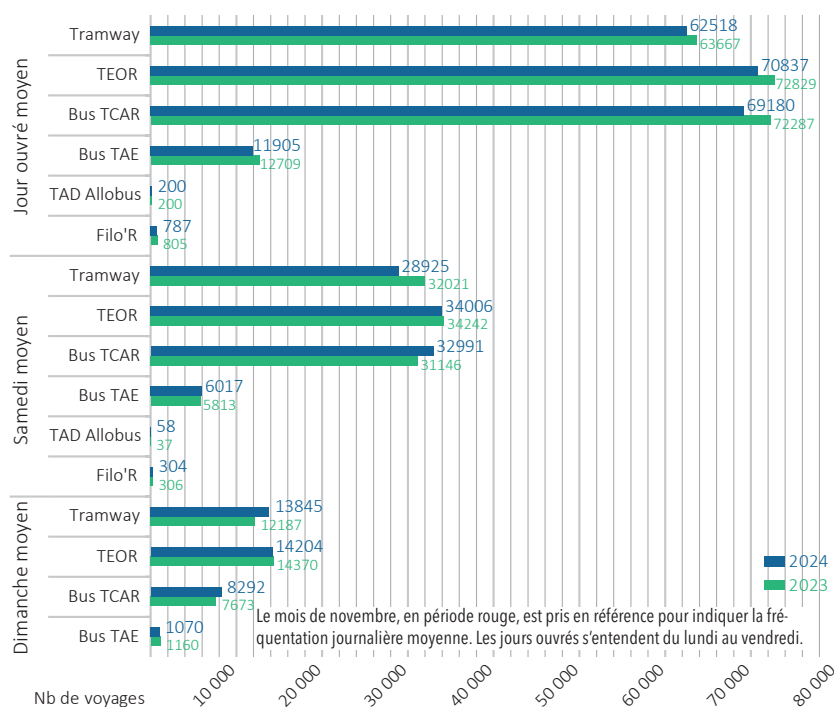
En 2024, les 29 véhicules, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont parcouru 1 346 000 km (soit - 5,8 % par rapport à 2023) et transporté 207 000 voyageurs, soit une régression de 2,3 % du nombre de voyageurs par rapport à l'année précédente.

Zones desservies par le service Filo'R au 1^{er} septembre



Sources : Métropole Rouen Normandie
Fond : MOS 2009 Région Normandie/Open Street Map
Réalisation : AURESE, 2025

Fréquentation journalière moyenne par type de matériel et par exploitant 2023-2024

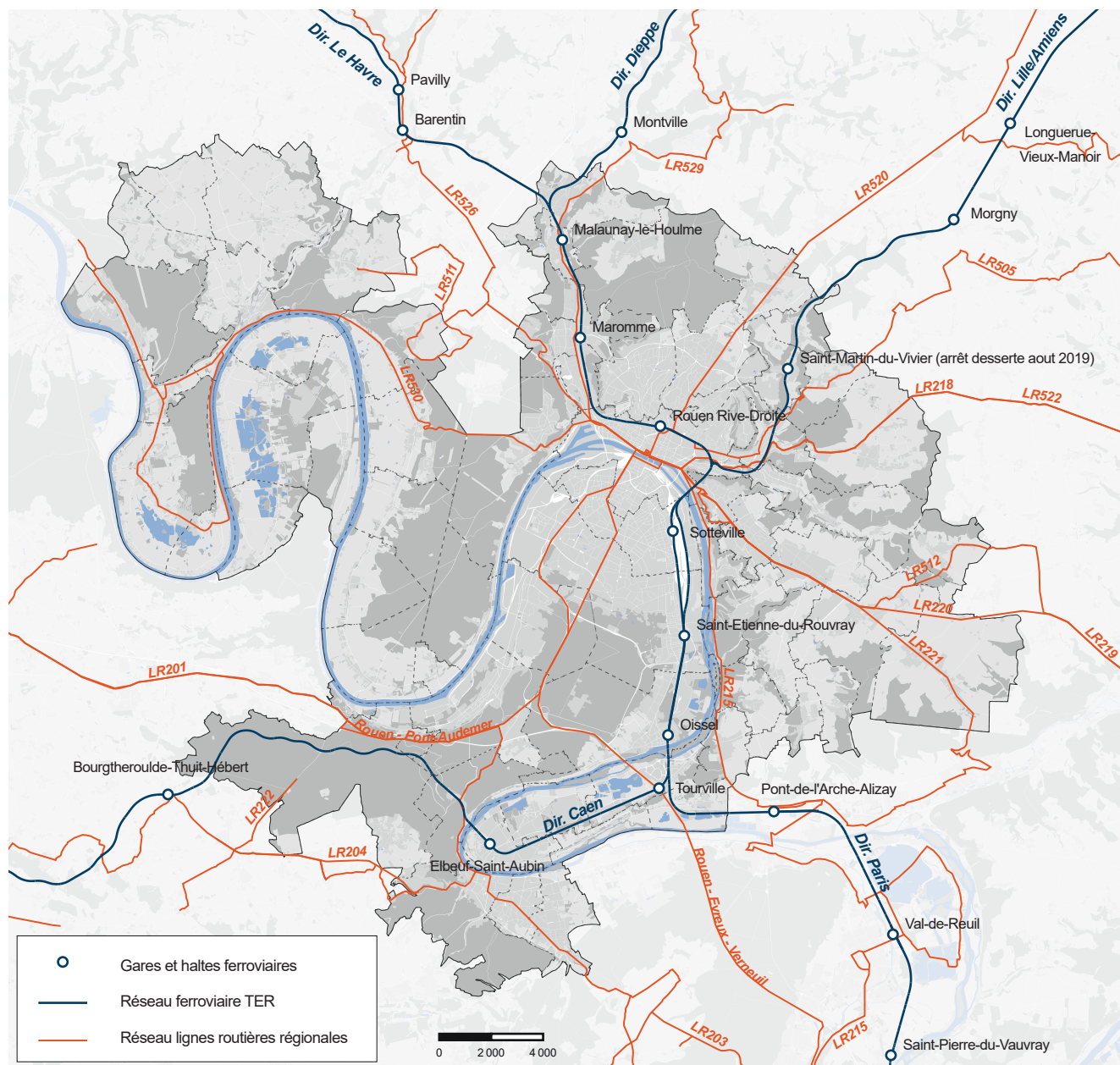


Source : Métropole Rouen Normandie



Les transports régionaux interurbains

Lignes ferroviaires et routières régionales desservant la Métropole Rouen Normandie





Depuis le 1^{er} janvier 2020, le réseau NOMAD regroupe sous la même appellation tous les transports régionaux ni urbains ni scolaires.

LES TER

La Métropole est desservie par le réseau NOMAD Train (dont l'autorité organisatrice est la Région Normandie), qui regroupe les trains TER et les anciennes lignes Inter-cité depuis 2020, ainsi que la ligne de TGV Le Havre-Marseille faisant l'objet d'une délégation de gestion SNCF par l'État.

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie compte 8 gares et haltes ferroviaires en service : Elbeuf-Saint-Aubin, Malaunay-Le Houltme, Maromme, Oissel, Rouen-Rive-Droite, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville et Tourville-la-Rivière. Le nouveau schéma de transport ferroviaire normand (réseau NOMAD) se décompose en 4 types de services :

- Krono+ : des liaisons directes, avec peu d'arrêts, entre les grands pôles régionaux et vers Paris, avec plus de services à bord ;

- Krono : des liaisons directes, avec peu d'arrêts, entre les grands pôles régionaux ;
- Citi : des liaisons, tout au long de la journée, sur des distances moyennes autour des grandes villes ;
- Proxi : des liaisons de proximité, au cœur du territoire régional.

Cette réorganisation de l'offre ferroviaire en 2020 s'est accompagnée d'une modification de la grille horaire et de la fréquence de plusieurs trains.

Offre journalière en gare (TER + TET)

Gares	Axe Le Havre/Rouen									
	Yvetot	Motteville	Pavilly	Barentin	Malaunay-Le Houltme	Maromme	Montville	Clères	Saint-Victor	Auffay
Nombre de trains (par jour ouvré, deux sens)	69	32	44	44	44	44	31	31	12	31

Axe Amiens/Rouen				
Serqueux	Sommery	Montérolier-Buchy	Longuerue-Vieux Manoir	Morgny
12	9	12	12	12

Source : Région Normandie

Gares	Axe Val-de-Reuil/Rouen								
	Val-de-Reuil	Pont de l'Arche	Oissel	Saint-Étienne-du-Rouvray	Sotteville	Tourville	Elbeuf-St-Aubin	Bourgtheroulde-Thuit-Hébert	
Nombre de trains (par jour ouvré, deux sens)	32	11	64	32	32	10	52	20	

Source : Région Normandie

Fréquentation du TER par axe

Axes ferroviaires	Nb de voyageurs.km* 2023	Nb de voyageurs.km 2024	EVOLUTION 2023/2024
Rouen/Caen	66 473 000	86 811 000**	+ 23,0%
Rouen/Le Havre	34 325 000	36 278 000	+ 4,8%
Rouen/Dieppe	48 874 000	52 840 000**	+ 6,1%
Rouen/Amiens	7 453 000	7 625 000	+ 9,8%
Paris/Le Havre	18 778 000	19 709 000	+ 10,8%
Paris/Dieppe	325 616 000	398 089 000	+ 3,0%

Source : Région Normandie

* Nb voyageurs.km : Unité de mesure qui équivaut au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre
** Cumul des lignes Krono et Proxi

L'offre journalière de trains en 2024 (compabilisée le mardi 8 octobre) a augmenté par rapport à l'offre théorique de 2023 dans les gares d'Elbeuf -Saint-Aubin (+8 %), de Longuerue Vieux-Manoir (+ 20%), de Pont-de-l'Arche (+ 175%) et de Bourgtheroulde (+ 150%). A contrario, le nombre de trains est en baisse dans plusieurs gares de l'axe Amiens/Rouen (- 14% à Montérolier-Buchy et Morgny). Concernant la gare de Serqueux (- 45%), la baisse est due à la fermeture de ligne Serqueux-Gisors.

Depuis 2022, les axes ferroviaires Rouen/Caen, Rouen/Le Havre, Rouen/Dieppe, Rouen/Amiens, Yvetot/Rouen/Elbeuf et Rouen/Vernon/Paris connaissent une hausse du nombre de voyageurs par kilomètre parcouru.

Fréquentation par gare

Comme en 2023, il n'y a pas eu de campagne de comptage par enquête en gare durant l'année 2024. La prochaine enquête devrait se dérouler durant l'année 2025.



LES LIGNES INTER-URBAINES RÉGIONALES

En plus du transport scolaire, 19 lignes de cars du réseau régional desservent la Métropole Rouen Normandie. Depuis 2020, la Région a lancé l'application « Nomad Car » afin d'informer en temps réel toute l'actualité des lignes routières inter-urbaines (transports scolaires compris). Ces 19 lignes régulières ont permis de transporter près de 303 300 élèves (cumul du nombre de voyages) pendant la période scolaire 2023-2024, soit une légère baisse par rapport à l'année scolaire 2022-2023 (314 900 passagers). Leur fréquentation est néanmoins supérieure à

la période d'avant crise du Covid-19 (284 500 passagers durant l'année scolaire 2018-2019). Concernant les passagers non scolaires, on observe aussi une baisse de fréquentation de 14 % entre 2022-2023 et 2023-2024 avec près de 558 000 passagers transportés (contre près de 650 000 en 2022-2023). Cependant, il faut être prudent dans l'interprétation de ces données du fait de la présence de validations non remontées sur le logiciel de la Région Normandie entre septembre et décembre 2023 (mise en place de la nouvelle billettique) mais également de la comptabilisation des M-tickets depuis le 1er janvier 2024.

Chacune des lignes a une évolution de

fréquentation qui est différente. Sur l'année civile de 2024, ces 19 lignes ont transporté près de 297 000 scolaires (cumul du nombre de voyages), soit une baisse de 6 % par rapport à 2023 (315 000). A contrario, les non scolaires sont plus nombreux que l'année précédente (609 000 passagers en 2024 contre 587 000 en 2023). Comme pour les années scolaires, l'interprétation de l'évolution de fréquentation sur les années civiles invite à la prudence.

Nombre de voyages en année scolaire

		Scolaires 2022-2023 ²	Scolaires 2023-2024 ²	Variation	Hors scolaires 2022-2023 ²	Hors scolaires 2023-2024 ²	Variation
LR505	Rouen/Catenay	7 828	6 523	-17%	8 757	7 258	-17%
LR511	Rouen/Yvetot/Yerville	6 445	7 181	+11%	10 064	7 158	-29%
LR512	Rouen/Montville/Clères/ Bosc-le-Hard	11 622	11 949	+3%	302	260	-14%
LR520	Rouen/Caudebec-en-Caux ¹	67 763	59 408	-12%	95 481	75 370	-21%
LR522	Rouen/Roumare	25 111	23 105	-8%	40 175	31 289	-22%
LR526	Rouen/Perriers-sur-Andelle	22 997	25 089	+9%	53 625	39 419	-26%
LR529	Rouen/Neufchâtel-en-Bray	26 307	20 205	-23%	51 945	35 072	-32%
LR530	Rouen/Gournay-en-Bray	11 659	10 924	-6%	42 571	37 296	-12%
LR201	Le Landin/Elbeuf	7 540	10 765	+43%	524	480	-8%
LR203	Elbeuf/Louviers	6 935	5 600	-19%	14 025	11 557	-18%
LR204	Boissey-le-Châtel/Bourgthe- roulde/Elbeuf	43 378	54 305	+25%	650	976	+50%
LR215	Evreux/Louviers/Rouen	33 019	26 920	-18%	95 928	81 363	-15%
LR218	Perriers-sur-Andelle/Lyons-la- Forêt/Rouen	160	561	+251%	4 115	4 275	+4%
LR219	Gisors/Rouen	18 757	17 337	-8%	26 948	22 465	-17%
LR220	Les Andelys/Écouis/Rouen	1 847	898	-51%	3 208	3 203	+0%
LR221	Alizay/Rouen	7 750	5 120	-34%	4 153	3 635	-12%
LR222	Le-Bosc-en-Roumois/Rouen	893	603	-32%	2 233	727	-67%
LR216	Rouen/Evreux/Verneuil	3 353	4 929	+47%	142 309	142 996	+0%
LR228	Rouen/Pont-Audemer	11 505	11 878	+3%	53 558	52 746	-2%

Source : Région Normandie

¹ Ligne mutualisée avec la Métropole, seuls les voyages avec un titre de la Région sont comptabilisés.

² La mise en place de la nouvelle billettique a généré des difficultés de ventes et validations entre septembre et décembre 2023



Nombre de voyages en année civile

		Scolaires 2023 ²	Scolaires 2024	Variation	Hors scolaires 2023 ²	Hors scolaires 2024	Variation
LR505	Rouen/Catenay	7 254	6 756	-7%	7 861	7 440	-5%
LR511	Rouen/Yvetot/Yerville	7 453	5 771	-23%	9 160	8 521	-7%
LR512	Rouen/Montville/Clères/ Bosc-le-Hard	11 142	12 084	+8%	182	1 028	+465%
LR520	Rouen/Caudebec-en-Caux ¹	63 662	58 476	-8%	83 558	81 990	-2%
LR522	Rouen/Roumare	23 562	23 424	-1%	34 448	35 441	+3%
LR526	Rouen/Perriers-sur-Andelle	24 492	21 656	-12%	48 430	39 264	-19%
LR529	Rouen/Neufchâtel-en-Bray	23 819	20 512	-14%	43 316	37 747	-13%
LR530	Rouen/Gournay-en-Bray	11 844	9 115	-23%	39 364	39 807	+1%
LR201	Le Landin/Elbeuf	8 805	10 038	14%	360	634	+76%
LR203	Elbeuf/Louviers	6 600	5 527	-16%	14 401	10 931	-24%
LR204	Boissey-le-Châtel/Bourgthe- roulde/Elbeuf	52 191	53 540	+3%	620	1 121	+81%
LR215	Evreux/Louviers/Rouen	30 056	27 336	-9%	83 784	90 732	+8%
LR218	Perriers-sur-Andelle/Lyons-la- Forêt/Rouen	339	493	+45%	3 871	4 752	+23%
LR219	Gisors/Rouen	17 934	17 659	-2%	22 242	26 836	+21%
LR220	Les Andelys/Écouis/Rouen	1 114	1 638	+47%	2 302	5 119	+122%
LR221	Alizay/Rouen	7 212	5 506	-24%	3 392	4 473	+32%
LR222	Le-Bosc-en-Roumois/Rouen	771	509	-34%	1 405	787	-44%
LR216	Rouen/Evreux/Verneuil	4 204	5 027	+20%	136 656	154 190	+13%
LR228	Rouen/Pont-Audemer	12 414	11 620	-6%	51 361	58 506	+14%

Source : Région Normandie

¹ Ligne mutualisée avec la Métropole, seuls les voyages avec un titre de la Région sont comptabilisés.

² La mise en place de la nouvelle billettique a généré des difficultés de ventes et validations entre septembre et décembre 2023



ATOUMOD

Depuis 2007, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des transports (AOT) de l'ancienne Région Haute-Normandie coopèrent à travers le dispositif Atoumod qui offre un support billettique unique, la carte Atoumod, mise en place en 2013. Celle-ci permet d'accueillir tous les abonnements en transports collectifs de la Région Normandie, ainsi disponibles sur une seule et même carte.

Depuis sa création, le Syndicat mixte Atoumod a permis de développer une véritable tarification multimodale par zones, appelée Atoumod'Multi. Ce système était constitué de quatre zones (Rouen, Louviers/Val-de-Reuil, Elbeuf et Évreux), à l'intérieur desquelles - ou entre lesquelles - l'utilisateur a la possibilité d'acquiescer un abonnement mensuel unique lui permettant d'utiliser l'intégralité des transports collectifs de son parcours, pour un coût d'abonnement inférieur à la somme des abonnements de transports nécessaires, mais qui seraient pris séparément. Depuis peu, ce système rebaptisé entre temps Connexités a vu la fusion des zones de Rouen et d'Elbeuf en une et seule même zone (échelle de la Métropole Rouen Normandie). Par ailleurs, les clients Atoumod ont désormais la possibilité d'acheter leur titre dématérialisé à partir de l'appli Atoumod M-Ticket disponible sur smartphone.

Nombre de ventes par zone Connexités

En 2024, les ventes d'abonnements d'Atoumod en billettique sont en diminution sur les zones Rouen-Val de Reuil/Louviers (3 769, -15 %), Métropole Rouen Normandie (1 077, -41 %) et Rouen-Vernon/Giverny (389, -10 %) mais en augmentation pour les zones Rouen-Evreux (768, +11 %), Rouen/Yvetot (351, +40%) et en stagnation pour la zone Rouen/Dieppe (220 contre 221 l'année précédente). Les ventes d'abonnements Tempo classiques (TER) en 2023 ne nous ont pas été communiquées.

Nombre de ventes M-tickets (abonnés Atoumod) par zone Connexités

À l'échelle des zones Atoumod Rouen, Val de Reuil/Louviers et Evreux, les ventes de M-tickets concernant le mois de septembre 2024 ont augmenté de plus de 49 % et 66 % d'entre eux ont été vendus à des personnes de moins de 26 ans.

Nombre de ventes de M-tickets des abonnés Atoumod/Connexités en septembre 2024

Origine destination	Sept. 2021	Sept. 2022	Sept. 2023	Sept. 2024
Métropole Rouen Normandie	16	24	36	45
Rouen - Yvetot	2	6	20	17
Rouen - Louviers/VDR	14	20	64	98
Rouen - Dieppe	1	4	7	13
Rouen - Couronne 1	6	16	28	39
Rouen - Couronne 2	2	1	6	10
Rouen - Vernon/Giverny	2	2	20	42
Rouen - Evreux	5	5	13	25

Source : Atoumod



Le vélo

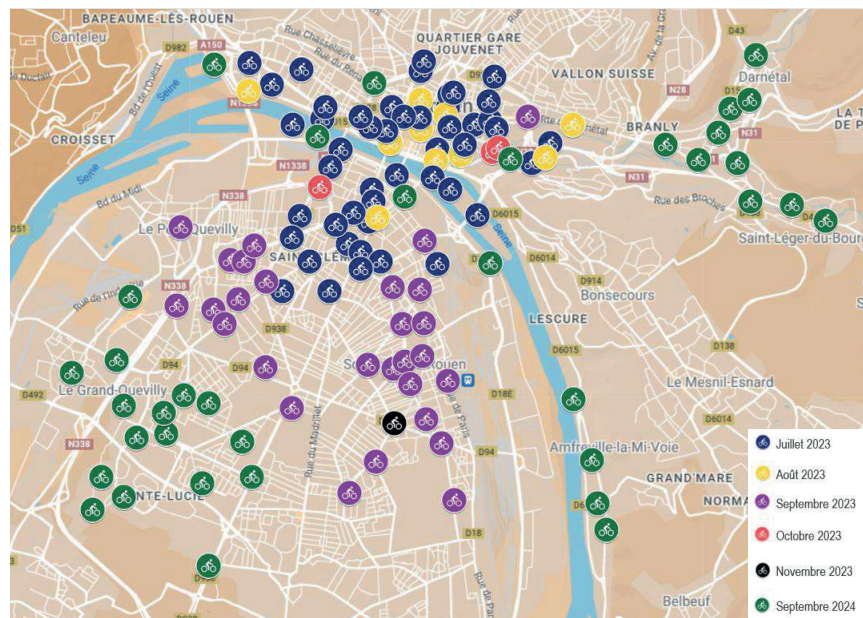
Le vélo est en net progrès en 2024 sur le territoire métropolitain, et ce, quel que soit le dispositif observé. Du vélo libre-service au stationnement vélo en passant par le comptage des cyclistes et la location longue durée, tous les indicateurs convergent sur une hausse de l'usage du vélo sous les différentes modalités qui s'offrent aux usagers.

LOVÉLO - LE VÉLO EN LIBRE-SERVICE (VLS)

L'année 2024 signe la première année complète d'exploitation pour LOVELO – Le vélo en libre-service, marquée par la montée en puissance du réseau. Implanté dans trois communes en janvier 2024 (Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly), ce dernier s'est étendu à Amfreville-la-Mi-Voie, Darnétal, Grand-Quevilly et Saint-Léger-du-Bourg-Denis au mois de septembre. De 412 vélos répartis sur 89 stations, l'offre s'est étoffée pour atteindre 675 vélos répartis sur 121 stations. Un ajustement avait déjà été réalisé en février, avec l'ajout de 74 vélos. De janvier à décembre, le réseau enregistre ainsi une hausse de 64 % du nombre de vélos, et de 36 % du nombre de stations. Il est enfin à noter que des dégradations ont été constatées avant l'été, entraînant la fermeture de certaines stations provisoirement. Tout au long de l'année 2024, ce sont donc 127 stations qui ont été en service au total, bien que 6 d'entre elles ne sont pas disponibles à l'usage en décembre. Pour les comparaisons avec l'année 2023, seuls les mois de septembre à décembre seront pris en compte, étant donné les évolutions en 2024 et le début du service à l'été 2023. L'usage du vélo étant soumis à des fluctuations saisonnières, il n'est en effet pas toujours pertinent de faire des moyennes mensuelles.

Le nombre de trajets enregistrés traduit également cette croissance de l'usage du vélo. De 16 600 trajets en janvier à 35 300 en décembre, c'est une augmenta-

Localisation des stations Lovélo au 31 décembre 2024



Source : City Bike Normandie 2024

tion de plus de 100 % qui est observée. Un pic d'utilisation en septembre et en octobre a été enregistré, avec un total de respectivement 55 000 et 55 800 trajets pour chacun de ces deux mois. La rotation des vélos, c'est-à-dire le nombre d'usages moyen par jour, est également en augmentation, atteignant 2,3 usages par jour en moyenne sur toute l'année. Ce taux est variable selon les saisons, de plus faible en hiver à plus fort en été.

L'exploitation des données LOVELO laisse également percevoir des variations d'usage au sein de la semaine. La distance moyenne parcourue un jour de semaine est toujours inférieure à celle parcourue un samedi ou un dimanche. Si la distance moyenne parcourue en semaine plafonne à 2 km (durant les mois d'été), elle se situe plutôt entre 2 et 2,5 km le week-end. Cette différence est également perceptible sur les temps de trajets : en semaine, 80% des trajets sont inférieurs à 15 minutes, alors que ceux-ci ne représentent que 55 à 70% des trajets effectués le week-end (chiffres variables selon les mois de l'année).

Dans la journée, l'usage de LOVELO – Libre-service fluctue selon l'heure, repro-

duisant des pics aux heures de pointe. Ainsi, le matin, un pic est observable entre 6 heures et 8 heures, et l'après-midi/soir, un pic se dégage de 15 heures à 19 heures. Toutefois, ces deux pointes ne sont pas de la même importance. La pointe du matin concerne 11% des trajets de la journée, tandis que celle de l'après-midi/soirée en couvre 31%. Malgré le pic, l'utilisation matinale est relativement faible par rapport au reste de la journée : le pic observé le matin correspond à l'activité moyenne de l'après-midi. Ces tendances observables en semaine se retrouvent également le week-end, mais de manière plus lisse : une activité plus importante est observable l'après-midi, en revanche l'utilisation en fin de soirée est bien plus importante qu'en semaine. Au total, un quart des trajets sont réalisés le week-end.

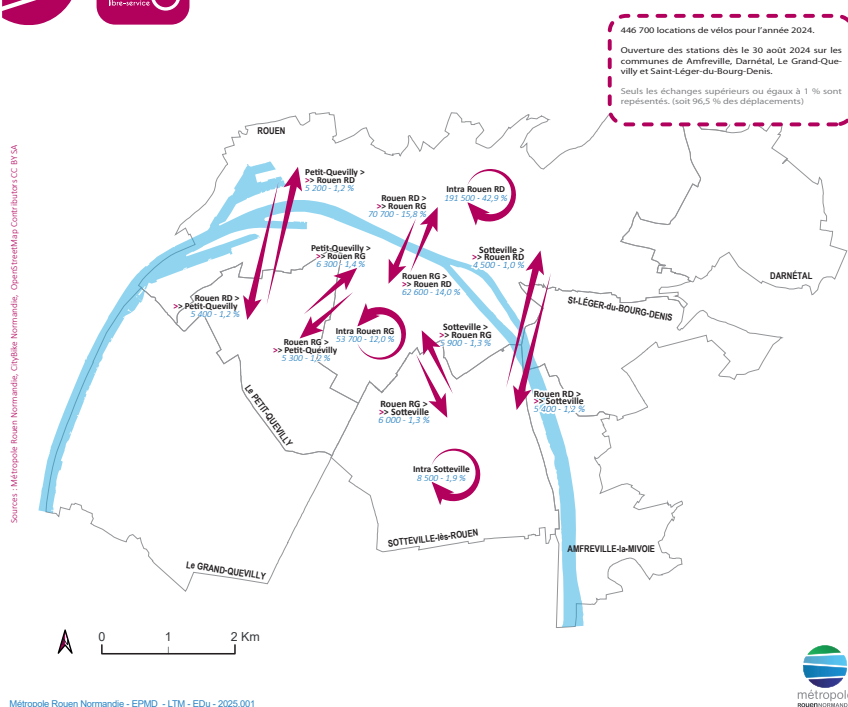
L'augmentation de l'utilisation de LOVELO – Libre-service tout au long de l'année 2024 se retrouve dans l'évolution du nombre d'abonnés longue durée. Tout au long de l'année, une hausse globale du nombre d'abonnés est à observer, avec un pic de nouveaux abonnés et de renouvellements autour des mois de septembre,



Répartition des flux entre stations



Répartition des flux des vélos en libre service pour l'année 2024



octobre et novembre. Le service propose également des pass 1 jour et 7 jours, qui sont marqués par des pics d'été et en mai. À l'échelle des différents trajets effectués, les pass annuels sont surreprésentés, comptant pour 60% des utilisations, témoignant d'un fort usage quotidien par les usagers du territoire. Un tiers des trajets sont tout de même effectués par des détenteurs d'un pass 1 jour. Enfin le pass 7 jours est relativement peu vendu par rapport aux deux autres tarifs. À l'échelle de l'utilisateur, un détenteur d'un pass 1 jour effectue en moyenne 6 trajets par an, un détenteur d'un pass 7 jours 12 trajets et un détenteur d'un pass annuel 72 trajets (soit un trajet tous les 5 jours environ).

Le profil démographique des usagers de LOVELO - Libre-service n'est pas représentatif des communes concernées par le service. La moitié des usagers sont des 18-25 ans, alors que ceux-ci ne comptent que pour 20% des habitants (source : RP 2021, exploitation complémentaire, IN-

SEE). De même, un quart des usagers se situent dans la tranche d'âge 26-35 ans, alors qu'ils ne représentent que 17% de la population de ces communes. A contrario, les 46-55 ans et 56 ans et plus sont largement sous-représentés (respectivement 6% et 2% des usagers alors qu'ils comptent pour 13 et 31% des usagers des communes concernées par LOVELO - Libre-service). L'usage du service est plutôt masculin (56% des usagers, contre 47% de la population). Enfin les usagers ayant renseigné leur commune (soit environ la moitié d'entre eux) sont à 45% rouennais. Le reste des usagers provient majoritairement des autres communes du périmètre d'implantation, ou des communes limitrophes. Rapporté à la population des communes, 5% des Rouennais, 11% des habitants de Saint-Léger-du-Bourg-Denis et 2 à 3% des habitants des autres communes sont usagers (source : RP 2021, exploitation complémentaire, INSEE).

La répartition géographique des usages est très inégale, avec une sur-représentation du centre-ville rive-droite de Rouen dans les stations et trajets les plus empruntés, et de très faibles chiffres dans les communes les plus périphériques. 8 stations sont situées sur le podium, cumulant pour chacune d'entre elles plus de 10 000 départs, et représentant au total un quart de tous les trajets confondus. Elles ont pour point commun d'être toutes situées à Rouen. Dans l'ordre décroissant, il s'agit des stations Gare Rive Droite, Théâtre des Arts, Vieux Marché Nord, Saint-Marc Sud, Fac de Droit, Palais de Justice, République et Poterat (seule station située rive gauche). Les 8 stations enregistrant le plus d'arrivées sont les mêmes, sauf celle de la gare, remplacée par celle du CHU (et dans un ordre légèrement différent). Il est à noter que la station de la gare enregistre un très fort nombre de départs (19 000 sur toute l'année), très loin du nombre d'arrivées constaté (6 000), alors que les autres stations ne témoignent pas d'un déséquilibre aussi particulier, et ont bien souvent des nombres de départs et d'arrivées relativement équivalents. Le poids de ces 8 stations de tête illustre une tendance plus large : la majorité des trajets se fait entre un petit nombre de stations : 80% des trajets s'effectuent depuis 48 stations (40%) et 50% des trajets depuis 22 stations (20%). Parmi les nouvelles stations déployées en septembre, les stations de Darnétal, Rouen, et certaines de Grand-Quevilly connaissent au moins 250 trajets.

Dans la même dynamique de concentration géographiques des usages, quelques itinéraires centralisent de très nombreux déplacements. Ainsi, les trajets Gare rive-droite - Fac de Droit et Lieutenant Aubert - CHU cumulent chacun plus de 1 200 trajets sur l'année, les trajets Vieux Marché Nord - Saint-Marc Sud et CHU - Lieutenant Aubert ont été parcourus chacun 900 fois, et les trajets Musée des Beaux-Arts - CHU et Gare rive droite - Saint-Marc Sud 800 fois. À plus large échelle, les 30 itinéraires les plus fréquentés du service



Classement des 8 premières stations Lovélo en 2024

Rang	Station de départ (prise)	2024	Part en %
1	Gare Rouen rive droite	18 789	4,1
2	Théâtre des Arts	16 535	3,6
3	Vieux Marché Nord	15 725	3,5
4	Saint-Marc Sud	15 361	3,4
5	Fac de droit	13 504	3
6	Palais de justice	12 699	2,8
7	République	11 859	2,6
8	Poterat	10 575	2,3

relie seulement 21 stations différentes, toutes situées sur la commune de Rouen. Plus largement encore, Rouen concentre à elle seule 90% des trajets sur l'année. Cette tendance s'observe également avec le nombre de rotations par vélo. S'il est globalement en augmentation à l'échelle de la métropole sur l'année 2024 (en moyenne 2,3 usages par jour), il est à noter que la rotation est relativement forte à Rouen, avec en moyenne 2,8 usages par jour sur l'année, avec un pic à 4 par jour au mois de septembre. En revanche, les communes d'Amfreville-la-Mi-Voie et Saint-Léger-du-Bourg-Denis enregistrent des rotations très faibles, à hauteur de 0,2 usage par jour, soit un usage tous les 5 jours en moyenne.

LA LOCATION DE VÉLOS À LONGUE DURÉE (VLD)

La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire un système de location de vélos à longue durée (limitée à 12 mois). En service depuis septembre 2021, cette offre connaît elle aussi une augmentation sur l'année 2024.

La grande majorité des détenteurs d'un contrat de location est grand public. Parmi les abonnés, un quart bénéficient du tarif étudiant, et un cinquième du tarif réduit lié au quotient familial (QF CAF < 700 €). 12% des abonnés ont un contrat via leur entreprise (PDME-A) dans le cadre d'un plan de mobilités. Les locataires sont davantage des

Rang	Station d'arrivée (dépose)	2024	Part en %
1	Saint-Marc Sud	17 046	3,8
2	Fac de droit	16 083	3,6
3	Théâtre des Arts	15 497	3,5
4	Vieux Marché Nord	14 456	3,2
5	Palais de justice	11 888	2,7
6	République	11 641	2,6
7	Poterat	10 483	2,3
8	CHU	10 190	2,3

Source : City Bike Normandie 2024

femmes (57%), et majoritairement des 18-39 ans, l'usage étant décroissant au fur et à mesure de l'avancée en âge. L'écrasante majorité des contrats sont signés avec des résidents de Rouen (plus de 4 300 contrats), ainsi qu'avec des résidents des communes limitrophes : Mont-Saint-Aignan (740 contrats), Bois-Guillaume (580 contrats) et Sotteville-lès-Rouen (540 contrats). Dans le top 10 des communes de résidence des utilisateurs figurent également Petit-Quevilly, Bihorel, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly, Déville-lès-Rouen et Bonsecours, toutes dans un périmètre rapproché du cœur métropolitain.

Au cours de l'année 2024, la flotte a augmenté, pour passer de 1 800 à 2 100 vélos en novembre, permettant de suivre une augmentation du nombre de locations dans les mêmes proportions et de maintenir un taux de mobilisation entre 75 et 80%. Les VAE de ville sont les plus loués, et constituent la flotte majoritaire du service avec 80% des vélos. Le service propose également de nombreux VAE cargo (environ 15% de la flotte), également beaucoup loués, et quelques dizaines de vélos pliants, dont seul un tiers fait l'objet d'un contrat de location.

Plusieurs formules d'abonnement sont possibles, de 1 à 12 mois, selon le modèle de vélo. Les contrats de courte durée (1 à 3 mois) représentent plus de la moitié des abonnements choisis par les utilisateurs du service, alors que les contrats de plus de 6 mois représentent moins du quart de tous les abonnements.

LOVÉLO STATIONNEMENT

L'année 2024 marque une nouvelle hausse de l'usage du stationnement LOVELO mis en place par la métropole. Le nombre de places louées est en constante augmentation tout au long de l'année, passant de 118 en janvier à 212 en décembre (soit une hausse de 80%). Pour accompagner cette hausse, déjà perceptible en 2023, le nombre de places de stationnement disponibles a également augmenté, passant de 394 en janvier à 621 en décembre (+60%). Sur deux ans, l'usage du stationnement du vélo s'est envolé, avec une hausse de plus de 1 100% de places louées et 400% de places disponibles supplémentaires entre janvier 2023 et décembre 2024. Au total, le nombre de parkings sur le territoire de la Métropole atteint désormais 45, contre 29 au début de l'année.

Le stationnement LOVELO est largement porté par les abonnements longue durée. Sur les 967 achats réalisés, deux tiers d'entre eux concernent un abonnement annuel ou mensuel (respectivement 29% et 35%). Le dernier tiers est constitué des achats à la journée (8%) ou à la demi-journée (28%). Ces proportions sont très semblables à celles observées en 2023. En revanche, le nombre de ventes a plus que doublé en 2024 par rapport à 2023, passant de 450 à 967 (hausse de 115%). Les abonnements annuels et mensuels ont particulièrement connu du succès, avec des hausses de vente respectives de 154% et 123%. Les tickets à la demi-journée ont doublé (134 achats en 2023 contre 266 en 2024), et les tickets à la journée se sont vendus moitié plus (50 achats en 2023 contre 74 en 2024).



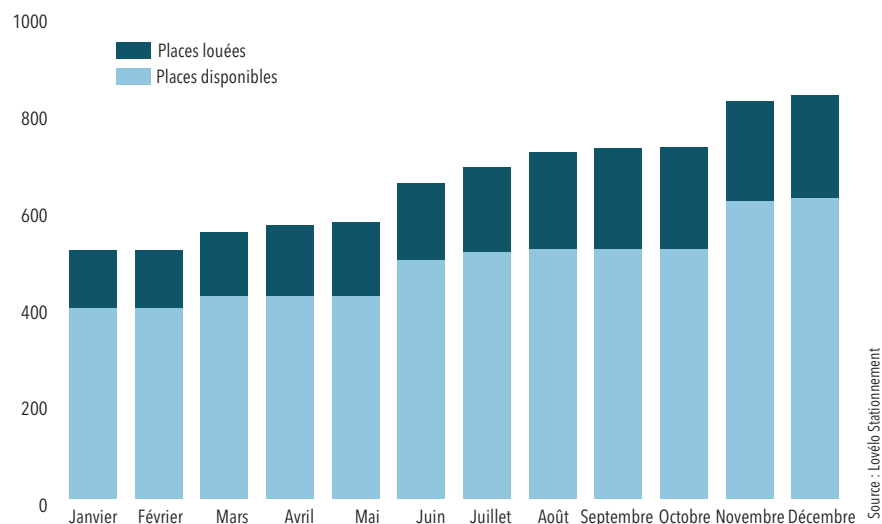
COMPTAGES VÉLOS

La Métropole dispose de 30 sites de comptage automatique opérationnels sur son territoire au 31 décembre 2024, permettant d'objectiver la fréquentation à vélo sur les différents axes. Depuis 2023, trois sites complètent les données d'observation : sur le pont Jean Jaurès à Elbeuf, sur l'Avenue du Mont-Riboudet à Rouen et sur la rue du Tronquet à Mont-Saint-Aignan. Sur les 30 sites recensés, 26 sont exploitables grâce à des données recueillies toute l'année. En effet, les trois nouveaux ne couvrent pas l'entièreté de l'année du fait de leur mise en service au cours de l'année ou de données incomplètes. Le point de comptage de la route de Paris à Franqueville-Saint-Pierre ne délivre pas non plus d'informations sur toute l'année.

La fréquentation des pistes cyclables observées est globalement en hausse de 8% par rapport à 2023 (contre 2,2% d'augmentation entre 2022 et 2023). Sur l'ensemble des sites, la fréquentation atteint 3,86 millions de passages, avec quelques disparités territoriales. Les plus fortes croissances (seuls les sites ayant des données complètes ont été pris en compte) concernent Rouen avec le pont Boieldieu (+22%), le pont Guillaume le Conquérant Nord (+18%), l'Avenue Jean Rondeaux (+17%), la rue Grand Pont (+11%) et le boulevard Gambetta (+10%). Des baisses importantes sont à noter sur le quai Pierre Corneille à Rouen (-25%), sur le chemin de Halage à Val-de-la-Haye (-14%) et sur les bords de Seine à Caudebec-lès-Elbeuf (-12%).

La rue Grand Pont reste toujours la plus fréquentée avec environ un demi-million de passages enregistrés en 2024, suivie par le pont Boieldieu (400 000 passages) et l'avenue Jean Rondeaux (375 000 passages), soit le même classement qu'en 2023. La première moitié du classement des 30 sites de comptage est occupée par les compteurs situés à Rouen.

Nombre moyen de places louées par rapport aux places disponibles en 2024



Au cours de l'année, la pratique du vélo varie selon les mois, avec un creux en hiver et un pic autour de l'été. La fréquentation générale des pistes cyclables observées passe quasiment du simple au double, avec 211 000 passages en janvier contre 400 000 en juillet. Les données de comptages comptent quelques anomalies pouvant être dues à des travaux ou à des avaries des bornes de comptage.

Le comptage spécifique des ponts de Rouen, réalisé sur les ponts Guillaume le Conquérant, Jeanne d'Arc, Boieldieu et Corneille de 6h à 22h révèle une hausse globale de la fréquentation à vélo sur les mois de juin et octobre par rapport à 2023. Pour établir l'évolution entre 2023 et 2024, seuls ces deux mois peuvent être pris en compte car ce sont les deux seuls pour lesquels des données sont disponibles en 2023, alors que les données sont disponibles également pour janvier, mars et août 2024. Les comptages sont réalisés un mardi ou un jeudi sur la partie sud des différents ouvrages.

Pour les quatre ponts confondus, le mois de juin 2024 a connu une hausse du tra-

fic cycliste de 6% par rapport à juin 2023, et octobre 2024 de 10% par rapport à octobre 2023. Individuellement, chacun des ponts connaît une augmentation, à l'exception du pont Corneille qui a été marqué par des travaux de structure tout au long de l'année, qui ont été particulièrement pénalisants à l'usage pour les cyclistes.

Malgré les travaux du pont Corneille, celui-ci reste de loin le plus fréquenté en 2024 par les cyclistes, avec plus de 1 700 passages quotidiens en moyenne des différents comptages dans l'année. Le pont Boieldieu se classe en deuxième position avec 1 400 passages quotidiens, puis le pont Guillaume le Conquérant avec un peu moins de 1 300 passages quotidiens, et enfin le pont Jeanne d'Arc avec un peu plus de 1 000 passages quotidiens (pour ce dernier, le mois d'août a été exclu de la moyenne en raison d'une avarie du système de comptage). Le pont Boieldieu a connu un pic en août avec 1 841 passages, correspondant au creux de fréquentation du pont Corneille (1 528 passages), laissant présager un effet de report dans le contexte des travaux de ce dernier.



Trafic vélos annuel par site

		Petit-Couronne	Rouen									
		Rue M. Cavellier	Route de Lyons	Bd Gambetta Mai 2017	Rue des Petites Eaux du Robec	Quai du Pré au Loup Sept. 2016	Quai Pierre Corneille (MNT*) Sept. 2016	Avenue Jacques Cartier Déc. 2018	Pont Boieldieu Janv. 2020	Pont G. Le Conquérant Nord Janv. 2020	Avenue Jean Rondeaux Janv. 2020	Rue Grand Pont
Nombre de vélos (deux sens)	2020	21 976	-	152 506	24 454	87 182	127 417	134 379	190 448	136 870	146 920	
	2021	29 317	-	107 570	125 136	116 083	115 801	163 310	196 611	130 683	89 299	
	2022	33 690	26 323	137 799	137 473	120 906	138 438	187 546	319 241	236 125	255 589	
	2023	32 037	33 750	22 322**	123 432	111 975	118 440	215 259	327 972	286 619	322 033	443 911
	2024	32 463	35 225	208 319	131 531	113 462	89 281	216 033	401 669	337 983	376 503	491 914
Évolution 2023/2024		1%	4%	10%	7%	1%	-25%	0%	22%	18%	17%	11%
Évolution 2022/2023		- 4,9%	+ 28,2% (+ 3% mois complets)	- 83,8% (- 81,9% mois complets)	- 10,2%	- 7,4%	- 14,4%	+ 14,8%	+ 2,7%	+ 21,4%	+ 26%	

		Sotteville-lès-Rouen	Mont-Saint-Aignan	Bihorel	Bois-Guillaume		Le Grand-Quevilly	Sahurs	Val-de-la-Haye	Duclair	Elbeuf
		Chemin du Halage	RD 43	Rue de la Prévoitière	Avenue de l'Europe	Sente des Forrières	Avenue des Canadiens (D938)	Chemin du Halage (entre Bac et stockage GPMR)	Chemin du Halage (jardins familiaux)	Rue Clarin Mustad	Bords de Seine Sept. 2016
Nombre de vélos (deux sens)	2020	-	25 974	29 562	-	-	-	1 825	19 352		42 527
	2021	-	9 520	11 771	-	-	-	-	21 519		54 541
	2022	33 176	30 308	33 336	45 903	29 912	48 257	19 728	40 537		60 171
	2023	36 176	29 486	33 265	45 011	26 480	50 137	24 765	38 018	37 740	56 211
	2024	37 103	27 684	30 562	41 517	25 020	49 011	20 993	32 533	35 905	49 443
Évolution 2023/2024		3%	-6%	-8%	-8%	-6%	-2%	-15%	-14%	-5%	-12%
Évolution 2022/2023		+ 9%	- 2,7%	- 0,2%	- 1,9%	- 11,5%	+ 3,9%	+ 25,5% (+ 1,1% mois complets)	- 6,2%		- 6,6%

Source : Métropole Rouen Normandie

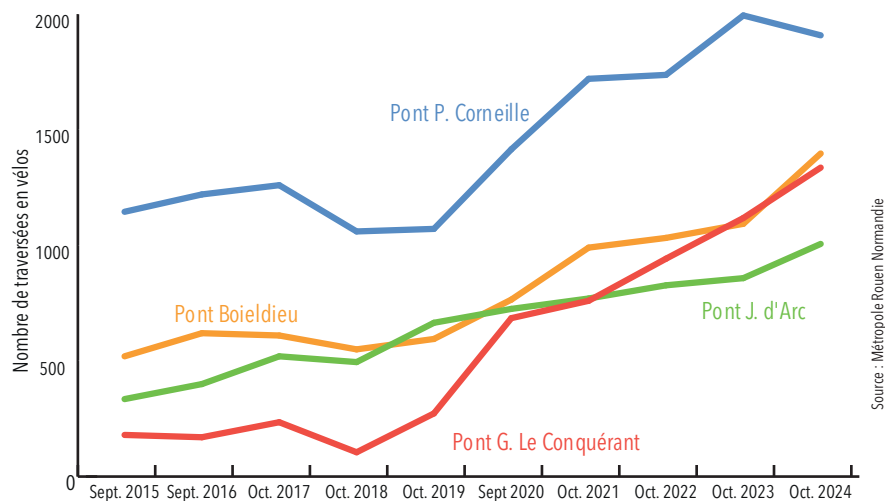
* Mutuelle Nationale Territoriale

** Fermeture de la piste pour travaux en février 2023

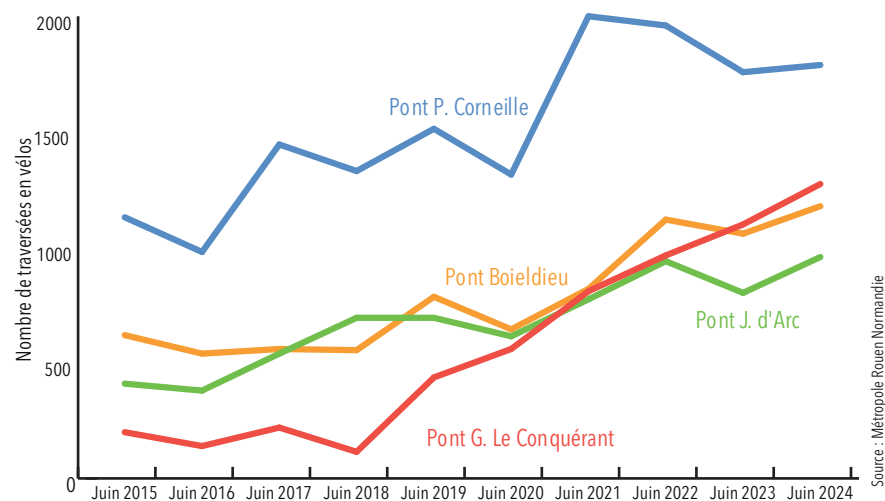
* Les chiffres en italique indiquent des relevés incomplets (sur au minimum quatre mois de l'année).



Évolution annuelle des traversées en vélo (mois de septembre et octobre)



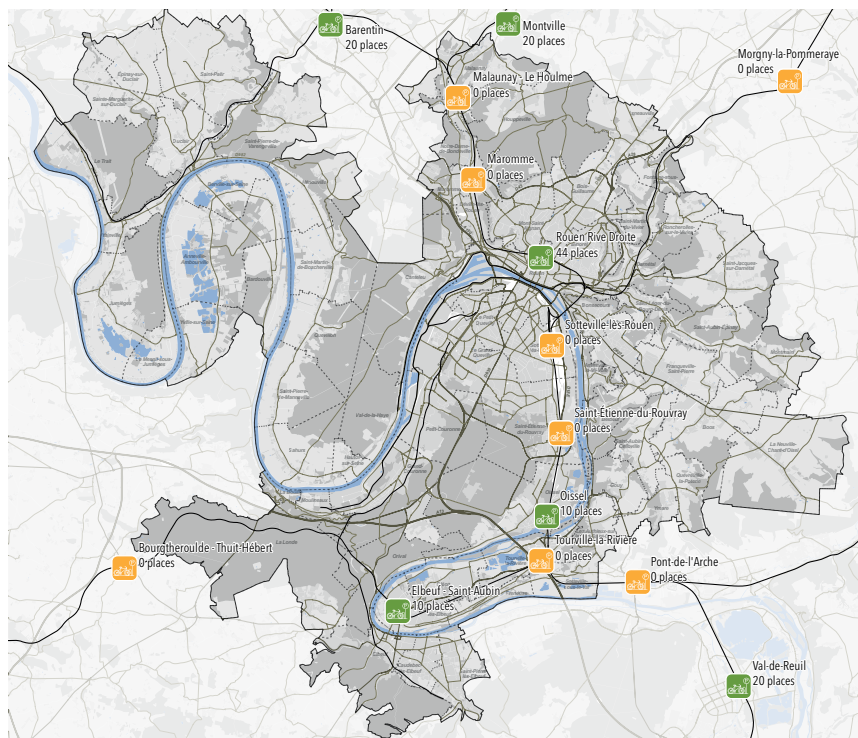
Évolution annuelle des traversées en vélo (mois de juin)



STATIONNEMENT VÉLOS EN GARE

En 2024, 64 places de stationnement vélos sécurisées sont disponibles dans les gares de la Métropole (dont 44 places à la gare Rouen Rive Droite). 5 des 8 gares de la Métropole ne disposent pas de stationnement vélos sécurisé à ce jour.

Localisation des stationnements vélos sécurisés en gare en 2024



Source : SNCF
Fond : MOS 2009 région Normandie/Open Street Map
Réalisation : AURESE - 2025



La qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air ambiant est assurée en France par des associations agréées, chargées pour le compte de l'État et des pouvoirs publics, de la mise en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire national. Atmo Normandie est chargée de réaliser les mesures et prévisions de qualité de l'air sur la région Normandie.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, il existe un réseau de sept stations fixes et quelques stations complémentaires sur lesquelles sont effectuées des mesures ponctuelles. Ces stations ont des typologies différentes :

- **les stations urbaines (U)** : elles mesurent l'air respiré par la majorité des habitants d'une agglomération. Elles sont placées en ville, hors de l'influence immédiate et directe d'une voie de circulation ;
- **les stations périurbaines (PU)** : elles mesurent l'exposition maximale à la pollution secondaire en zone habitée, sous l'influence directe d'une agglomération ;
- **les stations de trafic (T)** : elles représentent l'exposition maximale sur les zones soumises à une forte circulation urbaine et routière ;
- **les stations industrielles (I)** : elles mesurent l'exposition maximale sur les zones soumises directement à la pollution d'origine industrielle ;
- **les stations rurales (R)** : elles mesurent, au niveau régional ou national, la pollution des zones peu habitées.

- **les stations « d'observation »** : elles ne répondent pas aux critères des stations précédentes, mais elles sont utiles à la compréhension des phénomènes de pollution étudiés.

La station de mesure au niveau de la Piscine du Petit-Quevilly (fond urbain) a été remise en service le 29/11/2024.

Selon le type de station, les polluants suivis sont différents.

Dans le cadre d'OMMeR, seules les données relatives à la pollution liée au trafic routier seront présentées : dioxyde d'azote (NO₂) et particules (PM₁₀). Ces éléments sont issus de synthèses des mesures réalisées par Atmo Normandie. L'ensemble des données est accessible sur le site internet de l'association (www.atmonormandie.fr).

LES PICS DE POLLUTION

Outre les émissions de polluants, les épisodes de pollution dépendent fortement des conditions météorologiques. Pour le dioxyde d'azote NO₂ et les particules PM₁₀, des arrêtés préfectoraux prévoient le déclenchement et la mise en place de procédures d'information aux personnes sensibles (1er niveau) et d'alerte (2ème niveau) en cas d'épisodes de pollution. Toutefois, lorsque l'épisode d'informations et de recommandations dure sur au moins 2 jours consécutifs, le Préfet peut déclencher la procédure

d'alerte sur persistance. Pour le transport, en cas de procédure d'alerte, il est prévu une réduction de la vitesse autorisée sur route et autoroutes de 20 km/h ainsi que la gratuité du stationnement résidentiel et du réseau de transport collectif urbain Astuce.

Le 19 septembre 2024 sur prévision de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les PM₁₀, la Métropole Rouen Normandie a déclenché la gratuité du réseau Astuce.

Depuis 2013, le dioxyde d'azote NO₂ n'a donné lieu à aucune procédure d'alerte ou d'information.

Les épisodes de pollution dus aux poussières sont, en général, vécus en hiver ou au printemps. Par ailleurs, ils sont généralement qualifiés de généralisés ; c'est-à-dire que l'échelle de l'épisode était régionale, interrégionale voire plus large, touchant aussi bien les zones urbaines que rurales tel fut le cas le 19 septembre 2024. Le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (www.lcsqa.org) retrace ces différents épisodes de pollution de l'air ambiant.

Évolution des procédures de constat, d'information et d'alerte de pollution de l'air sur les 5 dernières années

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de procédures d'information	6	3	6	3	1
> Dont pour les poussières PM ₁₀	3	2	2	2	1
Nombre de procédures d'alerte sur persistance	3	0	6	2	0
> Dont pour les poussières PM ₁₀	2	0	2	0	0
Nombre de procédures d'alerte	2	0	0	0	0
> Dont pour les poussières PM ₁₀	-	0	0	0	0
Nombre de constats de pollution de l'air (non prévue)	-	-	-	-	-
> Dont pour les poussières PM ₁₀	-	-	-	-	-

Source : Atmo Normandie



L'INDICE ATMO

Obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, cet indice prend en compte les quatre principaux polluants mesurés : l'ozone O₃, le dioxyde de soufre SO₂, le dioxyde

d'azote NO₂ et les particules PM₁₀. Il exprime de façon synthétique la qualité de l'air.

Un nouvel indice a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021. Il prend en compte les PM_{2,5} et une nouvelle grille

de notation. L'évolution temporelle avec les données des années précédentes n'est plus possible. Depuis 2021, la qualité de l'air s'améliore avec une division par deux du nombre de jours "mauvais".

Indice Atmo pour la Métropole Rouen Normandie

Année	Indice de qualité de l'air (nombre de jours)					
	Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
2021	0	254	78	33	0	0
2022	0	228	82	55	0	0
2023	1	254	76	33	1	0
2024	1	295	53	17	0	0

Source : ATMO Normandie

SITUATION AU REGARD DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES

Dans le respect de la législation européenne, la réglementation française prescrit des valeurs limites à ne pas dépasser pour plusieurs polluants ainsi que différents repères réglementaires pour la protection de la santé humaine et des écosystèmes.

La Directive Européenne 2024/2881 du 23 octobre 2024 qui doit être transposée en droit français met en place de nouveaux seuils à respecter au plus tard le 1^{er} janvier 2030.

Dioxyde d'azote (NO₂)

En termes d'émission, les estimations prennent en compte le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) dont la somme est regroupée sous le terme d'oxydes d'azote (NO_x). Sur le territoire de la Métropole, en 2021, 5 120 tonnes d'oxydes d'azote ont été émis dont 45 % est imputé au transport (41 % au transport routier, 4 % au transport non routier - inventaire 2021 V. 4.1.0 - Atmo Normandie). Pour mesurer la concentration de NO₂ dans l'atmosphère, Atmo Normandie fait appel à son réseau de capteurs fixes. Pour mémoire dès qu'une station fixe

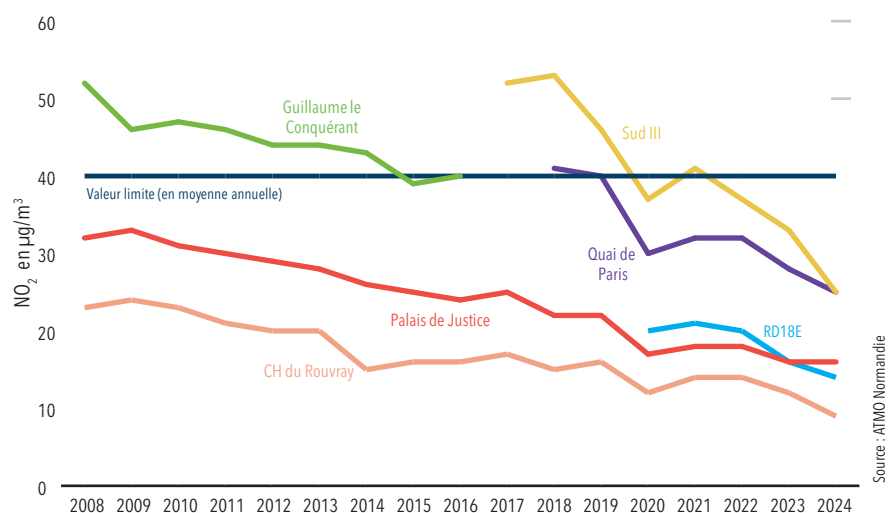
est déplacée, les comparaisons des évolutions annuelles ne sont plus possibles. En 2024, aucune station ne dépasse la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m³ en moyenne annuelle pour le NO₂. Il s'agit de la 3^{ème} année consécutive. Il est constaté la tendance améliorative générale de la situation (stations de mesure de pollution de fond et de proximité du trafic routier). Toutefois, les stations de proximité de trafic routier ne respectent pas la valeur réglementaire européenne

de 20 µg/m³ imposée à compter du 1^{er} janvier 2030.

Depuis septembre 2021, l'OMS recommande une concentration maximale de 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

Sur les autres stations urbaines de fond, il est constaté une diminution des concentrations moyennes par rapport à 2010. Depuis septembre 2021, les recommandations de l'OMS sont une concentration de 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

Évolution des concentrations en NO₂ sur un site de fond urbain (Palais de Justice) et trois sites de proximité du trafic (Sud III - Quai de Paris - RD18E)



La station de proximité Guillaume le Conquérant a cessé toutes mesures le 5 janvier 2017. Elle a été remplacée par la station Sud III.

Source : ATMO Normandie



Les particules en suspension (PM₁₀)

Ce polluant fait l'objet de fréquents dépassements de seuils à l'échelle régionale et nationale. Les valeurs limites des PM₁₀ pour la protection de la santé humaine, sont :

- 50 µg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an ;
- 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Quant aux objectifs de qualité, ils sont de 30 µg/m³ en moyenne annuelle.

L'Organisation Mondiale de la Santé

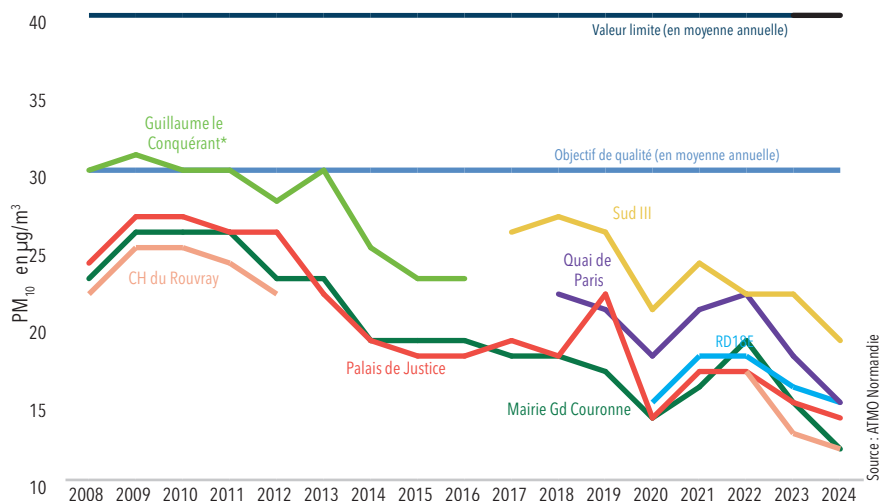
(OMS) recommande, depuis 2021, le seuil limite de 15 µg/m³ pour les PM₁₀ en concentration moyenne annuelle.

Le transport est responsable de 27 % environ des émissions de PM₁₀ sur le territoire de la Métropole. La combustion des carburants est en cause ainsi que l'usure et l'abrasion des freins, pneus, revêtement des routes. Lors des épisodes de pollution généralisée, les émissions agricoles dues aux épandages d'engrais azotés réagissent avec d'autres composés (dont les

oxydes d'azote issus du trafic) pour former des particules fines en suspension.

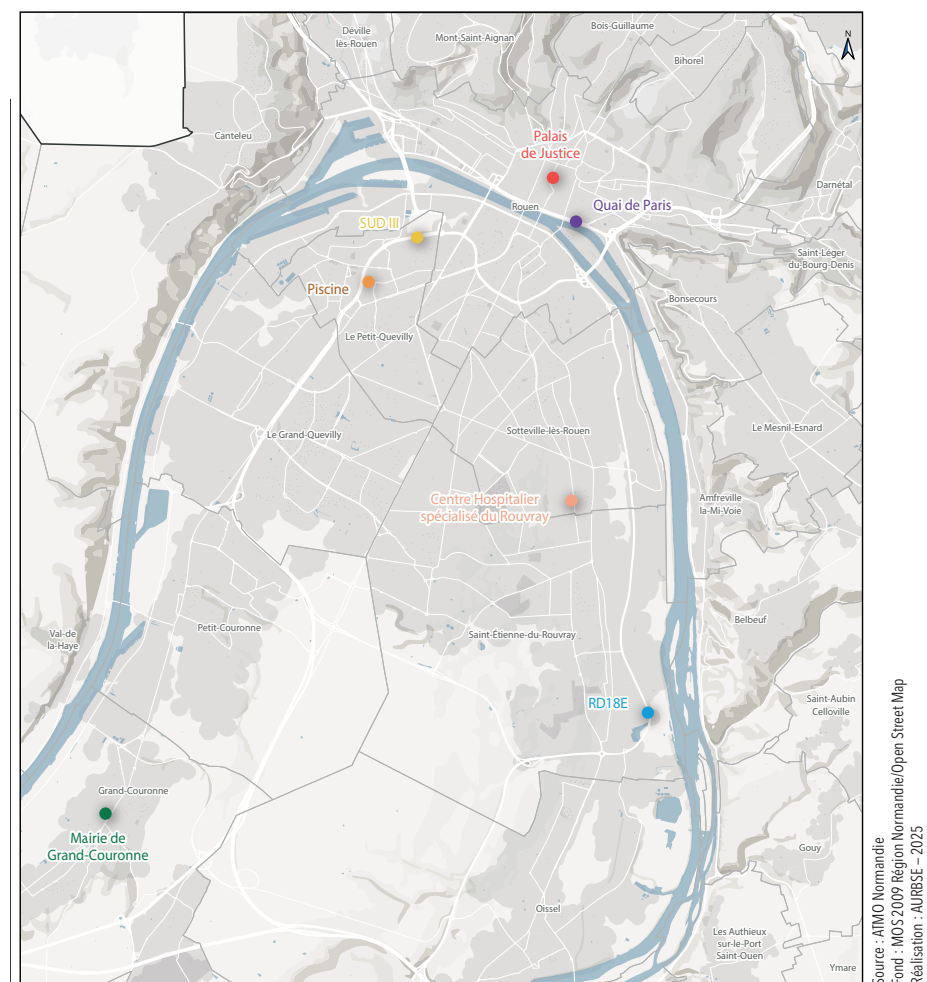
Sur le ressort territorial de la Métropole Rouen Normandie, la valeur limite en concentration moyenne annuelle fixée à 40 µg/m³ et l'objectif de qualité en moyenne annuelle à 30 µg/m³ sont respectés sur l'ensemble des stations de mesure. Aucun dépassement du seuil fixé pour la valeur limite n'a été constaté depuis 2010 malgré les épisodes de pics de pollution.

Évolution des concentrations en PM₁₀ sur un site de fond urbain (Palais de Justice) et trois sites de proximité du trafic (Sud III - Quai de Paris - RD18E)



* La station de proximité Guillaume le Conquérant a cessé toute mesure le 5 janvier 2017. Elle a été remplacée par la station Sud III.

Carte de localisation des stations de mesure de fond urbain et de proximité de trafic





Les trafics routiers

DÉFINITIONS

Comme chaque année, OMMeR présente les données du trafic routier des différents exploitants présents sur le périmètre d'observation. Ces comptages se répartissent en deux catégories :

- **TMJA** : Trafic Moyen Journalier Annuel ;
- **TMJO** : Trafic Moyen Jour Ouvré (du lundi au vendredi, hors jours fériés) ;
- **% PL** : pourcentage de poids lourd (PL) dans le trafic moyen correspondant.

Les données présentes dans OMMeR sont issues :

- de points de comptages permanents principalement situés sur les axes structurants de l'agglomération, les six franchissements de la Seine ainsi que les principales rues du centre-ville de Rouen ;
- de points de comptages temporaires, correspondants à des points de comptages relevés deux fois une semaine dans l'année – et ce tous les deux ans – ou bien de stations permanentes ayant connu des dysfonctionnements certains mois de l'année.

Différents exploitants coexistent sur le périmètre d'observation, chacun ayant sa propre définition d'un poids lourd :

- pour la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest) et le PCRT (Poste de Commandement et Régulation du Trafic de la Métropole), un poids lourd est un véhicule dont la longueur est supérieure à 6 m ;
- pour les compteurs pneumatiques à tubes, est considéré comme poids lourd tout véhicule dont la distance entre les essieux avant et arrière est supérieure à 3,30 m.

Durant l'année 2023, des données de trafic sur plusieurs compteurs ne sont pas disponibles.

TUNNEL DE LA GRAND'MARE

Le tunnel de la Grand'Mare est un ouvrage de la RN 28 sujet à des congestions récurrentes le matin dans le sens nord-sud. De plus, depuis l'accident du tunnel du Mont Blanc, la réglementation française interdit toute remontée de bouchon dans l'ouvrage pour des raisons de sécurité. La RN28 est un axe routier important de la métropole puisqu'elle dessert une grande partie du quart nord-est du territoire vers le pont Mathilde et la rive gauche de la métropole rouennaise.

La modernisation du tunnel de la Grand'Mare, exploité par la DIR Nord-Ouest, a été initiée en 2022 et s'est terminée tout début 2023. Grâce à ces travaux d'un montant de 35M€ entièrement financés par l'Etat, le niveau de sécurité de l'ouvrage a été revu à la hausse au bénéfice des usagers et a permis de faire évoluer en 2024 les modes de gestion de la congestion dans le tunnel, notamment dans le sens Isneauville vers Rouen. Ainsi, depuis 2024, les mesures de régulation mises en place depuis plusieurs années entre l'échangeur du Chapitre et le demi-échangeur de Grieu ne sont plus utilisées de manière récurrente aux heures de pointe pour gérer les congestions

habituelles sur le secteur. Elles peuvent néanmoins être mises en œuvre ponctuellement en cas d'évènement majeur dans le tunnel impactant directement le trafic de la RN28 (panne en pleine voie, accident, etc).

Pour l'année 2024, le tunnel a fait l'objet de 44 fermetures de nuit dont 26 pour la finalisation des travaux de modernisation (fermeture des 2 tubes), 17 pour la maintenance trimestrielle et annuelle (8 fermetures des 2 tubes, 4 fermetures du tube montant et 5 fermetures du tube descendant) et 1 pour un exercice de sécurité annuel (fermeture des 2 tubes). Aussi, ce sont 27 incidents qui ont nécessité la fermeture d'une voie (10 évènements)

ou d'un tube (7 évènements) du tunnel en 2024. 16 d'entre eux étaient dus à une panne de véhicule à l'intérieur, 6 à une présence anormale dans le tunnel (la circulation piétonne y étant interdite), 3 pour évènement à l'extérieur du tunnel entraînant un bouchon aux abords et 2 pour accidents. Il est constaté un nombre total d'évènements en diminution depuis 2020.

Les mesures de régulations du tunnel de la Grand'Mare et de l'échangeur du Chapitre

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures de régulations du Chapitre	189	380	171	200	135	184	Ponctuel
Fermetures du Chapitre	-	-	-	-	-	-	
Fermetures du tunnel	94	202	73	81	57	93	44
Bouchons (jours/occurrences)	-	-	-	-	-	-	
- autre période	-	-	-	-	-	-	
- matin	-	-	-	-	-	-	
Accidents/incidents	44	49	52	40	41	37	27
Autres événements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	

(1) évènement culturel, manifestation sociale

Source : CIGT Rouen

LES TRAFICS MOYENS JOURNALIERS

Comme les années précédentes, ce sont les voies pénétrantes en direction du cœur métropolitain rouennais (Sud III, A150, rocade nord-est RN 28, boulevard industriel) qui sont les plus fréquentées.

Le point de comptage qui enregistre le plus grand nombre de véhicules est le Pont Mathilde avec 77 300 véhicules (légère hausse du trafic depuis 2022) suivi de la Sud III avec 76 900 véhicules en TMJA dans les deux sens de circulation au niveau de l'établissement du CEREMA (stable depuis 2023).

Parmi les autres stations de comptage particulièrement fréquentées, citons

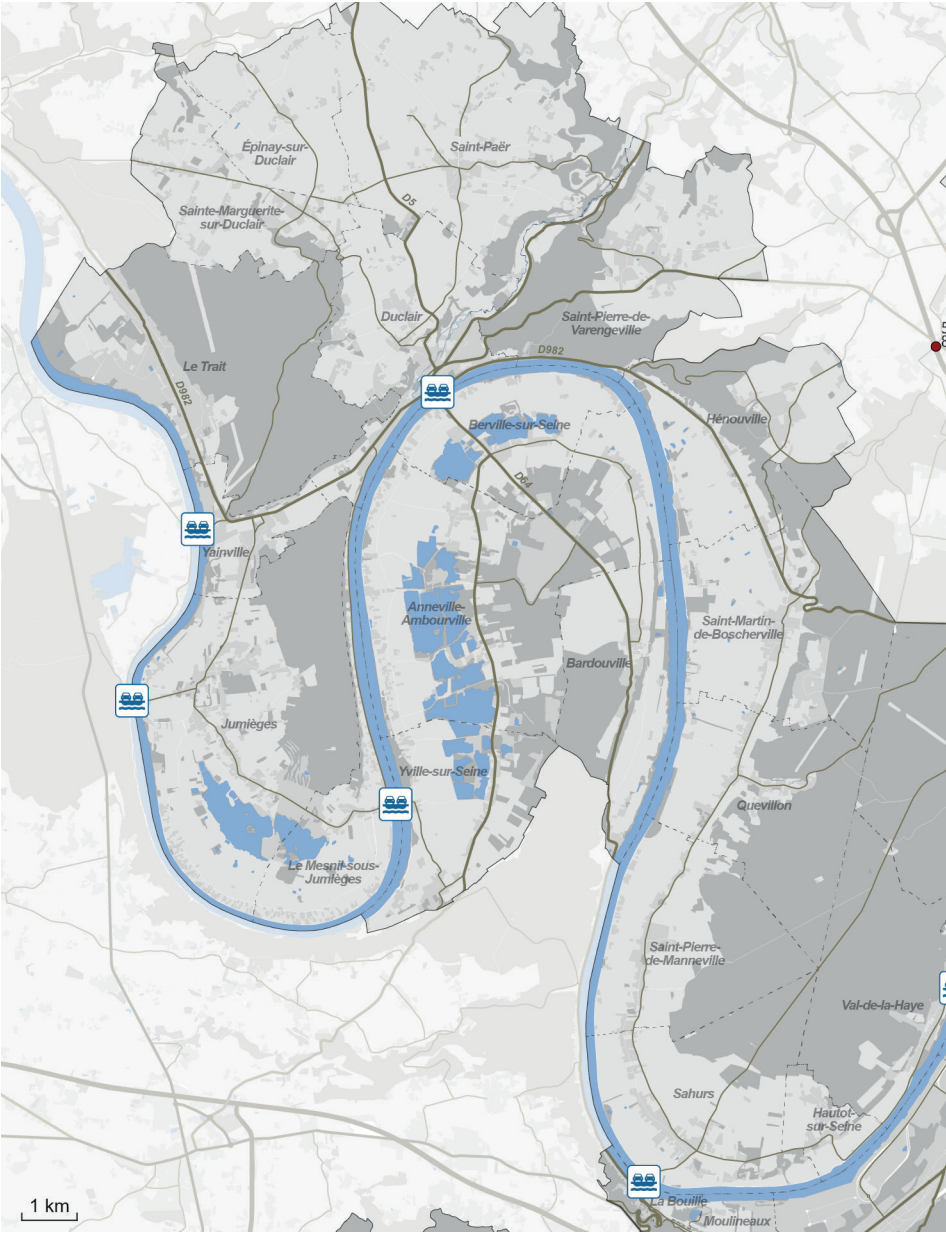
l'A150 (60 440 véhicules dans les deux sens au niveau du franchissement de la D51), les principaux boulevards de Rouen (Boulevard de l'Europe, Boulevard de Verdun, Avenue du Mont-Riboudet, Quai du Havre, etc), l'Avenue des Canadiens, la rocade sud de Rouen (RD 418) ou encore la RD 7 (axe Elbeuf / Tourville-la-Rivière).

Les sites de comptage qui recensent les plus forts pourcentages de poids lourds se situent principalement sur la zone industrielle entre Grand-Quevilly et Petit-Couronne avec jusqu'à 38 % de poids lourds en 2024 (en augmentation depuis 2023). En effet, dans le cadre des travaux de raccordement définitif de la Sud III au pont Flaubert, les poids lourds sont déviés dans le sens sud-nord par le boulevard Mari-

time depuis le Grand-Quevilly. Au regard des trafics bruts de poids lourds (TMJA), c'est l'axe Sud III – A 150 (avec entre 4 000 et 6 000 poids lourds) qui supporte le plus quotidiennement de poids-lourds (en diminution depuis 2023), suivi de la RN28 (plus de 5 000 poids lourds près du stade Saint-Exupéry) qui est un axe de transit européen et la D13 sur la zone industrielle de Petit-Couronne (près de 2 500 poids lourds). Comme l'année dernière, il n'y a peu de relevés du trafic routier à la station de comptage située sur le boulevard industriel près du rond-point des Vaches, portion particulièrement fréquentée par les poids-lourds.

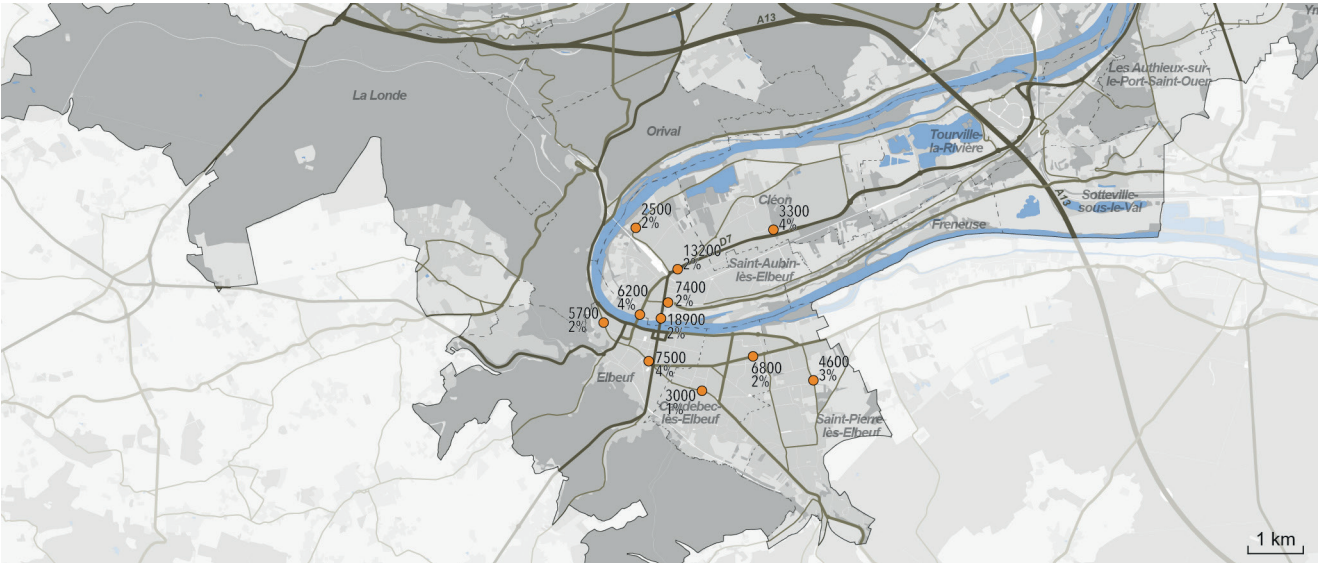


Trafic Moyen Journalier Annuel 2024 (TMJA)



Trafic Moyen Journalier Annuel - 2 sens
% de PL

- Comptages réalisés en continu sur l'année
- Comptages réalisés sur une courte période
- 🚗 Bac auto



Sources : Métropole Rouen Normandie/DIRNO

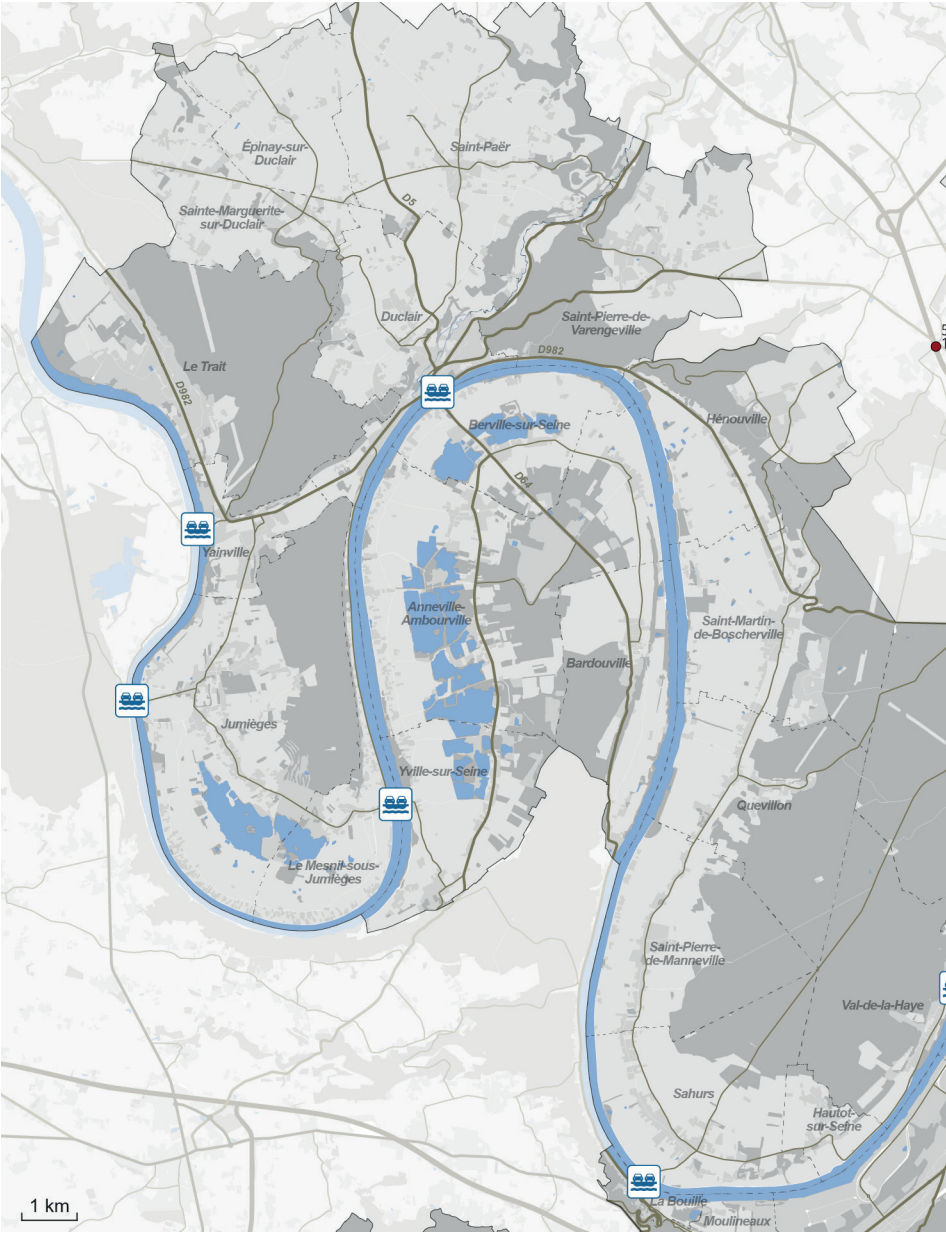
Fond : Open Street Map

Réalisation : AURBSE - 2025



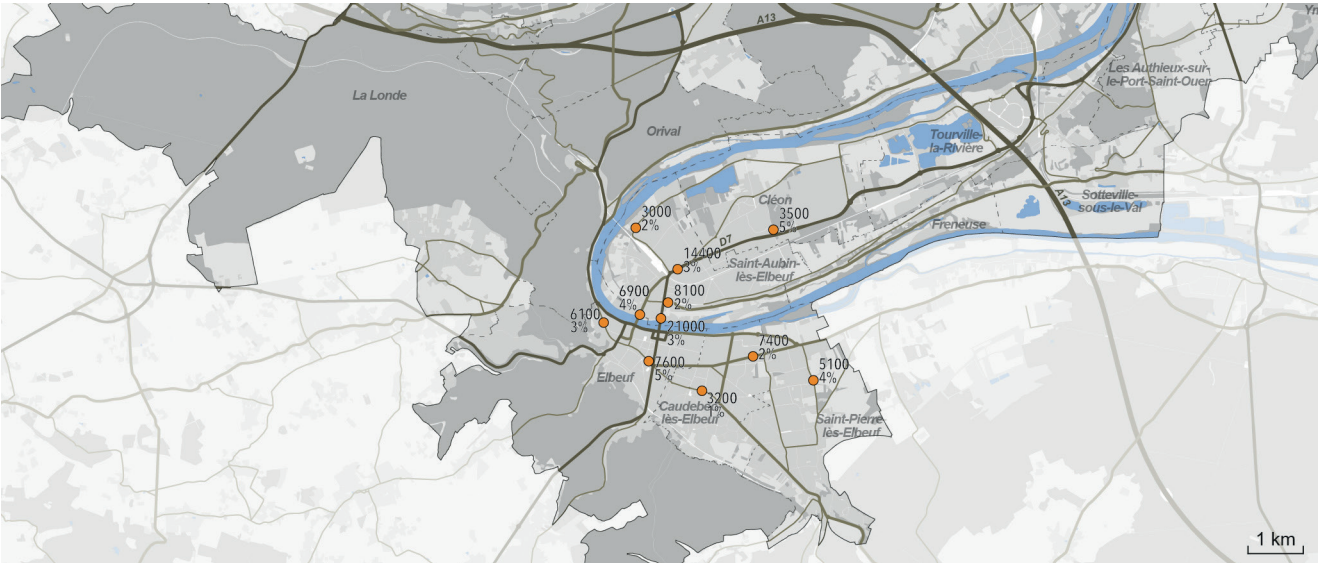


Trafic Moyen Journalier Ouvré 2024 (TMJO)

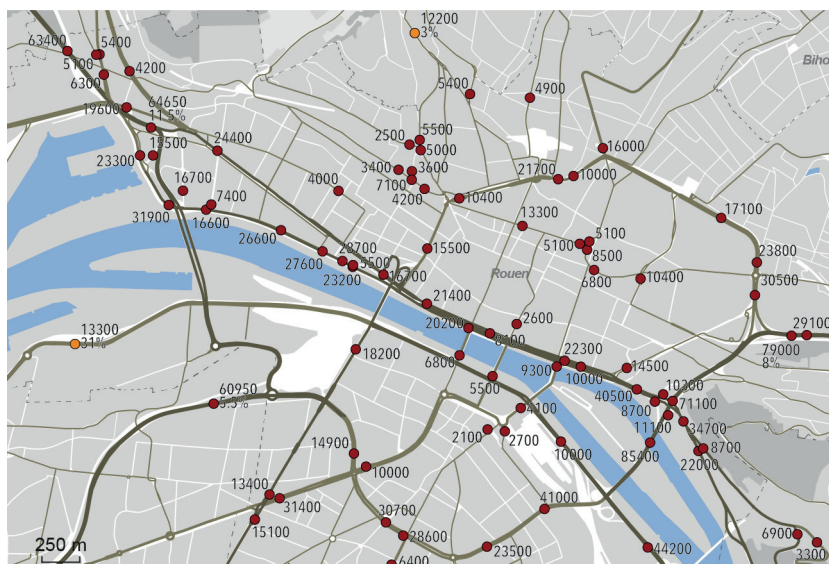


Trafic Moyen Journalier Ouvrable - 2 sens
% de PL

- Comptages réalisés en continu sur l'année
- Comptages réalisés sur une courte période
- 🚗 Bac auto



Sources : Métropole Rouen Normandie/DIRNO
Fond : Open Street Map
Réalisation : AURBSE - 2025



31



La sécurité routière

DÉFINITIONS

Accident corporel : accident de la circulation dont au moins un usager impliqué a subi des dommages physiques.

Tué : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident.

Blessé : victime ayant fait l'objet de soins médicaux.

Victime : personne impliquée dans un accident corporel et n'en étant pas sortie indemne. Le nombre de victimes correspond à la somme des tués, des blessés hospitalisés et des blessés légers.

Victime grave : cette catégorie regroupe les tués et les blessés hospitalisés.

Usager vulnérable : cette catégorie d'usagers regroupe les piétons, les cyclistes et les deux-roues motorisés (2RM); en cas d'accident, le risque de décès et de blessures graves de cette catégorie d'usagers est important.

Gravité : la gravité dans le bilan est calculée en nombre de victimes graves (VG) pour 100 accidents.

N. B. Une attention particulière sera apportée dans l'analyse des petits chiffres; en effet, les tendances relatives à des données ayant des effectifs relativement faibles sont susceptibles de varier rapidement (par exemple : plus de 6 tués sur la Métropole représente une augmentation de 40 % de la mortalité, alors que 16 tués de plus en France représentent une hausse de 0,5 %).

Mise en vigilance relative aux données des blessés.

Lors des précédentes éditions d'OMMeR, une distinction était réalisée entre les blessés légers (victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais non admise à l'hôpital 24 heures au plus) et les blessés hospitalisés (victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures). Cependant, l'indicateur des blessés hospitalisés connaît une dégradation de la qualité de ses données depuis 2018. Ainsi, il est privilégié l'usage de l'indicateur de l'ensemble des blessés (légers et hospitalisés compris) dans cette édition 2024 (comme pour les éditions 2020, 2021, 2022 et 2023). Par conséquent, au regard de cette qualité de données, la prudence quant à leurs interprétations, est requise.

Les catégories d'usagers selon les modes de transports

Piéton : cela inclut les trottinettes, les patins et les planches à roulettes.

Engin de déplacement personnel motorisés (EDP-m) : cela inclut les trottinettes électriques, les patrouilleurs, les gyropodes, les gyroskates et les gyrouroues.

Vélo : deux-roues non motorisé.

Cyclo : deux-roues motorisé de cylindrée ne dépassant pas 50 cm³.

Moto : deux-roues motorisé de cylindrée supérieure à 50 cm³.

Deux-roues motorisé (2RM) : cela inclut les cyclomoteurs et les motos.

Véhicule de Tourisme (VT) : voiture particulière – PTAC < 1,5 t (anciennement VL).

Véhicule utilitaire (VU) : 1,5 t ≤ PTAC < 3,5 t.

Poids lourd (PL) : véhicule avec un PTAC ≥ 3,5 t.

Autres véhicules : cette catégorie regroupe les transports en commun (TC), les tramways, les autocars et les autobus, les voiturettes, les tracteurs agricoles, les engins et les quads.

Le classement selon le milieu géographique

Conformément au bilan national, le classement des accidents selon le milieu s'effectue désormais en trois catégories :

- en agglomération ;
- sur les routes hors agglomération ;
- sur les autoroutes.



BILAN DE L'ANNÉE 2024 SUR LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, les indicateurs de l'accidentalité pour l'année 2024 sont majoritairement orientés à la baisse par rapport à 2023. En effet, le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés ont connu une baisse respective de -13,1 % (de 268 à 233 accidents entre 2023 et 2024) et

de -18,0 % (de 362 à 297 blessés entre 2023 et 2024). A contrario, celui des tués a doublé, passant de 9 à 18 décès entre 2023 et 2024 (contre 32 en 2022 qui fut une année particulièrement meurtrière). Le nombre total de victimes dans les accidents (tués + blessés) a baissé de 15,1 % par rapport à 2023 (315 contre 371). La forte hausse du nombre de tués a entraîné une augmentation de la gravité des accidents, passant de 3,4 tués pour 100 accidents en 2023 à 7,7 tués en 2024.

La gravité des accidents de la Métropole est légèrement inférieure à celles du département de Seine-Maritime (7,8 tués pour 100 accidents en moyenne) mais supérieure à la moyenne nationale (6,3). En 2024, le ratio tués/100 blessés est de 6,1 dans la Métropole contre 2,5 en 2023. Il est de 6,1 pour la Seine-Maritime et 1,8 pour la France métropolitaine.

Évolutions métropolitaines des accidents corporels

	Accidents corporels	Tués	Blessés
Année Civile 2020	220	5	282
Année Civile 2021	260	14	329
Année Civile 2022	263	32	325
Année Civile 2023	268	9	362
Année Civile 2024	233	18	297
Evolution 2023/2024	- 13,1 %	+ 100 %	- 18,0 %

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

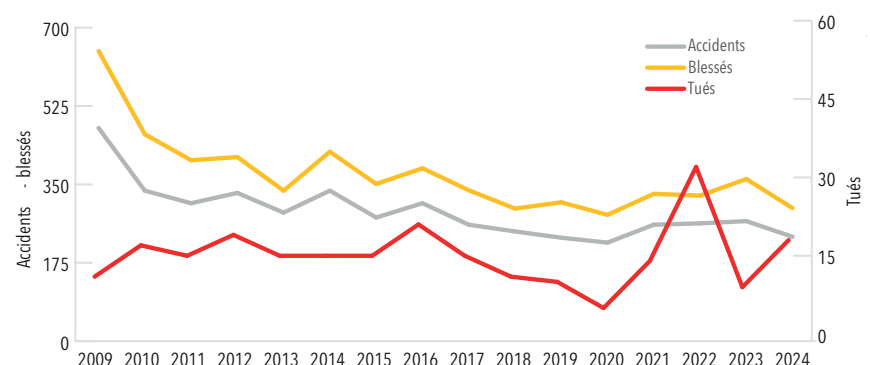
Évolutions nationales et départementales des accidents corporels

Année civile	Seine-Maritime			France métropolitaine		
	Nombre d'accidents corporels	Nombre de tués	Nombre de blessés	Nombre d'accidents corporels	Nombre de tués	Nombre de blessés
2020	33	749	45 121	55 836	2 541	55 836
2021	41	906	53 540	67 057	3 219	67 057
2022	74	913	52 380	65 430	3 267	65 430
2023	41	1011	51 641	64 674		
2024	59	908	51 058	64 674	3 167	64 674
Evolution 2023/2024	+ 43,9 %	- 10,2 %	- 1,1 %	+ 0,0 %	- 3,1 %	- 1,2 %

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

Depuis 2020, le nombre de tués connaît une importante fluctuation d'une année à une autre contrairement aux indicateurs d'accidentalité et de blessés. Une amélioration constante de la sécurité routière est observée à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie avec une baisse notable des accidents et des blessés sur 14 ans (233 accidents en 2024 contre 476 en 2009).

Évolution de l'accidentalité de 2009 à 2023 pour la Métropole



Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)



STATISTIQUES GÉNÉRALES

Répartition des accidents selon le milieu

Répartition des accidents selon le milieu	Nombre de victimes				
	Nombre d'accidents corporels	Tués	Blessés	Victimes (tués + blessés)	Victimes/100 accidents
En agglomération	181	8	228	236	130
Route hors agglomération	46	9	63	72	157
Autoroute	6	1	6	7	117
Ensemble	233	18	297	315	135

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

Le réseau routier en agglomération supporte 77 % des accidents corporels (contre 75 % en 2023 et 82 % en 2021). Néanmoins, le nombre de victimes (tués + blessés) par accident sur les routes hors agglomération est plus élevé que celui en agglomération (157 victimes contre 130 victimes pour 100 accidents). On compte par ailleurs 6 accidents sur autoroute (soit près de 3 % des accidents pour 2 % des blessés).

Répartition des accidents selon la luminosité

Répartition des accidents selon la luminosité	Nombre de victimes				
	Nombre d'accidents corporels	Tués	Blessés	Victimes (tués + blessés)	Victimes/100 accidents
Jour	133	10	170	180	135
Nuit	100	8	127	135	135
Ensemble	233	18	297	315	135

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

Sur le territoire de la Métropole en 2024, on comptabilise 57 % des accidents le jour contre 43 % la nuit. Quant à la gravité des accidents, elle est aussi importante le jour que la nuit (respectivement 135 victimes pour 100 accidents) alors qu'elle était un peu plus importante le jour en 2023.

Répartition des accidents selon le mode de déplacement

Catégorie d'usagers	2024 Nombre d'accidents corporels concernés ⁽¹⁾	2023 Nombre d'accidents corporels concernés ⁽¹⁾	2024 % d'accidents impliquant ce mode de transport	2024 Nombre d'usagers tués	2024 Nombre de blessés	2024 Gravité du nombre de victimes pour 100 accidents corporels
Piéton ⁽²⁾	62	65	27 %	5	60	105
EDP-m	11	21	5 %	1	10	100
Vélo	18	18	8 %	1	17	100
Cyclomoteur	11	14	5 %	0	9	82
Moto	49	45	21 %	4	48	106
VT	181	222	78 %	7	135	78
VU	21	23	9 %	0	6	29
PL	5	9	2 %	0	0	0
TC	6	6	3 %	0	6	100
Autres	9	7	4 %	0	6	67
Ensemble	233	268		18	297	135

(1) Un accident peut impliquer plusieurs catégories d'usagers, ce qui explique que le total du nombre d'accidents est inférieur à la somme des accidents par catégorie d'usagers.

(2) Un piéton est assimilé à un mode de transport.

Environ 49 % des victimes dans les accidents routiers de la Métropole en 2023 sont des usagers vulnérables (155 sur 315), soit en hausse par rapport à l'année précédente (44 % des victimes). Chez les

usagers vulnérables, ce sont les piétons (21 % des victimes) et les conducteurs de moto (16 % des victimes) qui payent le plus lourd tribut. A noter que les EDP-m et les vélos concernés par des accidents corporels sont

en baisse par rapport à 2023 (29 accidents en 2024 contre 39 en 2023).

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)



Répartition par classe d'âge de l'utilisateur

Âge de l'utilisateur	Nombre d'accidents corporels concernés ¹ (conducteur ou piéton)	Nombre d'utilisateurs concernés				Proportion de la population par classe d'âge (RP 2021)
		Tués	Blessés	Nombre total de victimes	Proportion de victimes par classe d'âge ²	
0-14 ans	12	0	22	22	7,0 %	17,3 %
15-29 ans	121	3	130	133	42,2 %	21,7 %
30-44 ans	105	4	73	77	24,4 %	18,1 %
45-59 ans	73	3	44	47	14,9 %	18,0 %
60-74 ans	32	3	13	16	5,1 %	15,7 %
75 ans et +	22	5	15	20	6,3 %	9,2 %
Ensemble	233	18	297	315	-	-

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

La tranche des 15-29 ans est surreprésentée avec plus de 42 % de la totalité des victimes (en hausse par rapport à 2022) alors que sa part dans la population n'est que de 21,7 %. Les classes les plus touchées ensuite sont les 30-44 ans (24 % des victimes) et les 45-59 ans (15 % des victimes).

1 Un accident peut impliquer plusieurs catégories d'utilisateurs, ce qui explique que le total du nombre d'accidents est inférieur à la somme des accidents par catégorie d'utilisateurs.

2 La répartition des victimes est effectuée à partir des classes d'âge INSEE 2019 de la population de la Métropole même si certaines d'entre elles peuvent résider en dehors du territoire.

Répartition du nombre de victimes (tués + blessés) selon la classe d'âge et le mode de déplacement

	Piéton	EDP-m	Vélo	Cyclomoteur	Moto	VT	VU	PL	TC	Autres	Total	Proportion de victimes selon la classe d'âge
0-13 ans	9	1	1	0	0	9	0	0	0	0	20	6 %
14-17 ans	4	0	0	3	3	14	0	0	1	2	27	9 %
18-24 ans	10	3	2	2	13	41	1	0	3	0	75	24 %
25-44 ans	14	6	8	3	22	53	0	0	1	3	110	35 %
45-64 ans	13	0	5	1	13	19	3	0	1	1	56	18 %
65-74 ans	3	1	1	0	0	2	0	0	0	0	7	2 %
75 ans et +	12	0	1	0	1	4	2	0	0	0	20	6 %
Ensemble	65	11	18	9	52	142	6	0	6	6	315	100%
Proportion de victimes selon le mode de déplacement	21 %	3 %	6 %	3 %	17 %	45 %	2 %	0 %	2 %	2 %	100%	

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

Les mineurs (0-17 ans) sont principalement victimes en tant que passagers de véhicules (48 %) et piétons (28 %). La classe des 25-44 ans est la tranche d'âge la plus touchée parmi les deux roues motorisées (42 % de la totalité des motocyclistes), mais c'est en tant qu'automobilistes qu'ils sont majoritairement victimes

(48 %). Quant aux 65 ans et plus, ils sont très majoritairement victimes en tant que piétons (56 %). A noter que seulement 22 % des victimes parmi les seniors sont des automobilistes contre 55 % en 2023.



LES ACCIDENTS CORPORELS

Répartition des victimes et des accidents corporels selon le jour de la semaine

Répartition selon le jour de la semaine	Nombre de victimes				
	Nombre d'accidents corporels	Tués	Blessés	Victimes (tués + blessés)	Victimes/ 100 accidents
Lundi	26	1	41	42	162
Mardi	42	3	46	49	117
Mercredi	25	0	35	35	140
Jeudi	33	4	32	36	109
Vendredi	42	4	52	56	133
Samedi	23	3	30	33	143
Dimanche	42	3	61	64	152
Ensemble	233	18	297	315	135

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

Les plus grands nombres d'accidents ont lieu les mardi, vendredi et dimanche (respectivement 42 accidents). C'est durant la journée de dimanche que l'on comptabilise le grand nombre de victimes (64) contrairement aux deux années précédentes (mercredi ou samedi). Néanmoins, le lundi est le jour où le ratio de victimes pour 100 accidents est le plus élevé (162), et le jeudi et vendredi sont les jours où sont enregistrés le plus grand nombre de tués (respectivement 4).

Répartition des accidents corporels selon le nombre de véhicules et le mode de déplacement

	Victimes par mode	Piéton	EDP-m	Vélo	Cyclomoteur	Moto	VT	VU	PL	TC	Autres	Total
Accident avec piéton	Accidents	62	1	0	2	0	47	6	3	3	1	62
	Victimes	65	1	0	0	0	1	0	0	0	0	67
Véhicule seul	Accidents	0	3	3	2	13	33	1	0	1	2	58
	Victimes	0	3	3	2	15	56	1	0	6	2	88
Collision plusieurs véhicules	Accidents	0	7	15	7	36	101	14	2	2	6	113
	Victimes	0	7	15	7	37	85	5	0	0	4	160
Total Métropole Rouen Normandie	Accidents	62	11	18	11	49	181	21	5	6	9	233
	Victimes	65	11	18	9	52	142	6	0	6	6	315
Proportion véhicule seul	Accidents		27%	17%	18%	27%	18%	5%	0%	17%	22%	25%
	Victimes		27%	17%	22%	29%	39%	17%	0%	100%	33%	28%
Proportion collision plusieurs véhicules	Accidents		64%	83%	64%	73%	56%	67%	40%	33%	67%	48%
	Victimes		64%	83%	78%	71%	60%	83%	0%	0%	67%	51%

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

48 % des accidents corporels et 51 % des victimes sur le territoire de la Métropole proviennent de collisions entre plusieurs véhicules (en baisse par rapport à 2023).

83 % des vélos, 73 % des motos, 64 % des cyclomoteurs et 64 % des EDP-m ont été impliqués dans un accident à plusieurs véhicules ; c'est le cas pour 56 %

des voitures de tourisme.



LES ACCIDENTS MORTELS

39 % des tués sont des conducteurs ou passagers de véhicules de tourisme et 28 % sont des piétons. 17 % des personnes tuées ont moins de 25 ans (contre 22 % en 2023).

Répartition du nombre de tués dans les accidents corporels selon la classe d'âge et le mode de déplacement

	Piéton	EDP-m	Vélo	Cyclomoteur	Moto	VT	TC	Autres	Total
0-13 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14-17 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18-24 ans	0	0	0	0	1	2	0	0	3
25-44 ans	0	0	0	0	1	3	0	0	4
45-64 ans	1	0	0	0	2	1	0	0	4
65-74 ans	1	1	0	0	0	0	0	0	2
75 ans et +	3	0	1	0	0	1	0	0	5
Ensemble	5	1	1	0	4	7	0	0	18

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)

59 % des accidents mortels ont lieu le jour et 47 % des accidents mortels ont lieu en agglomération (contre 56 % en 2023 et 76 % en 2022).

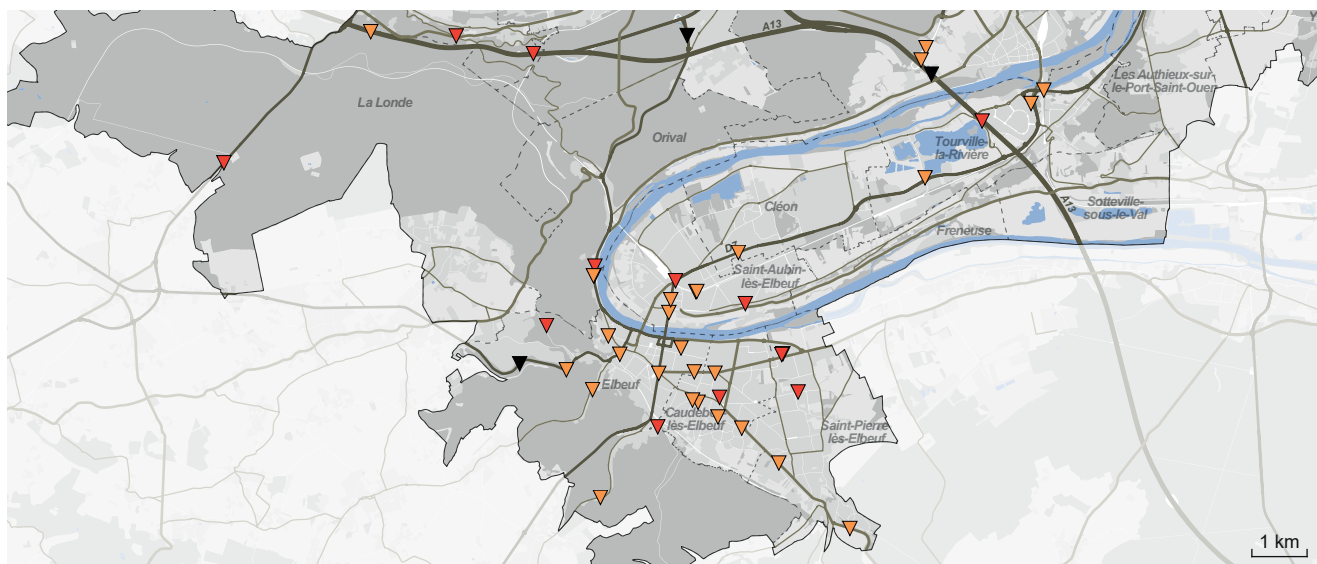
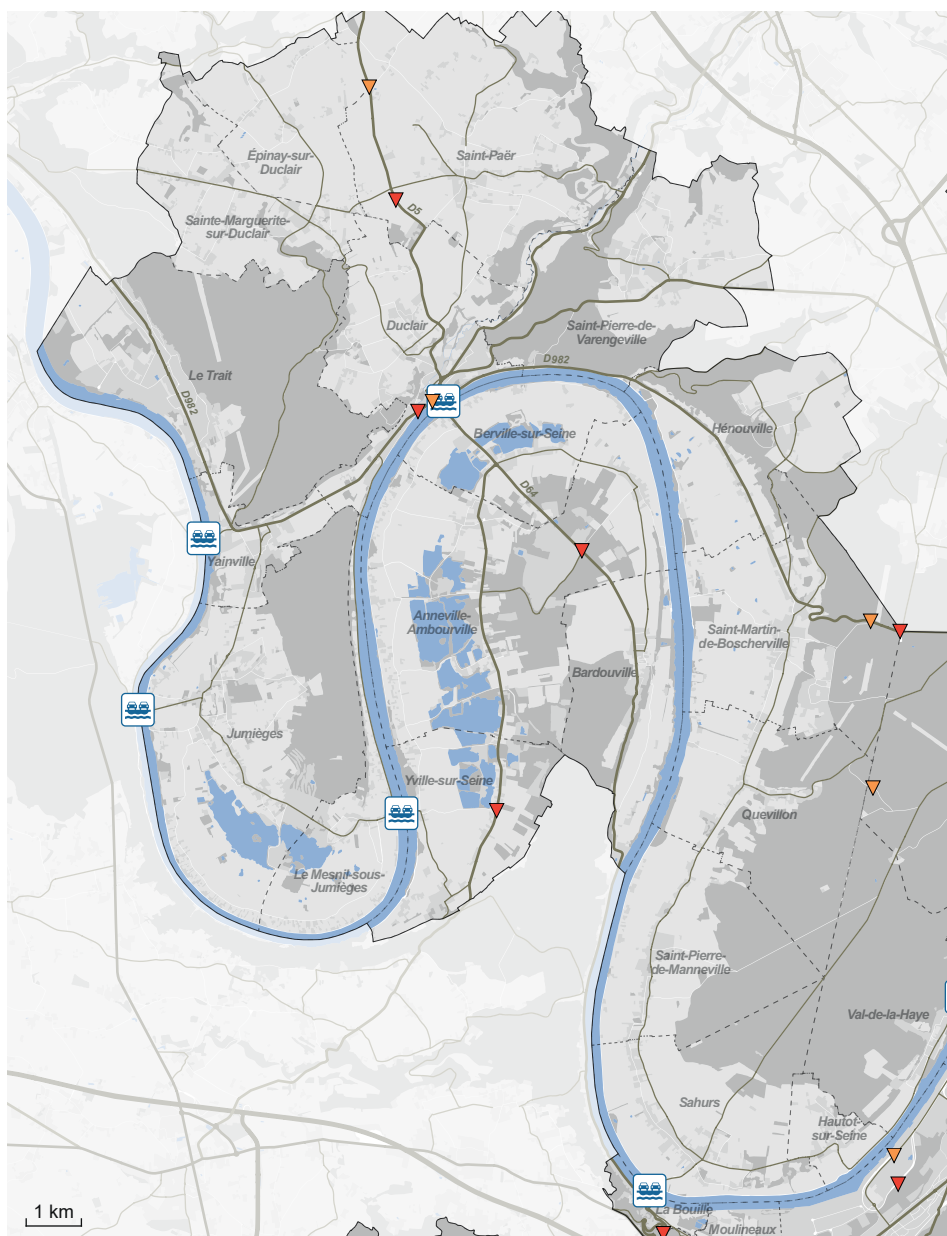
Répartition du nombre de tués dans les accidents corporels selon le milieu (hors autoroutes) et la luminosité

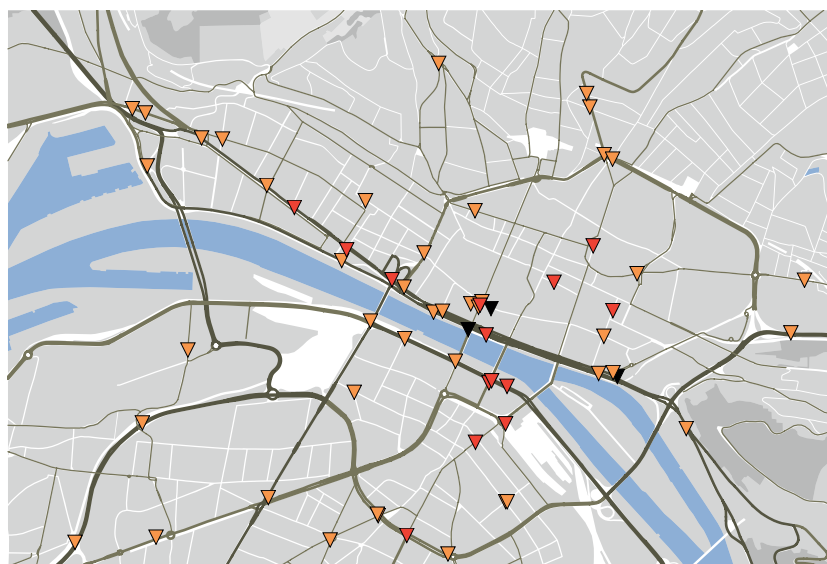
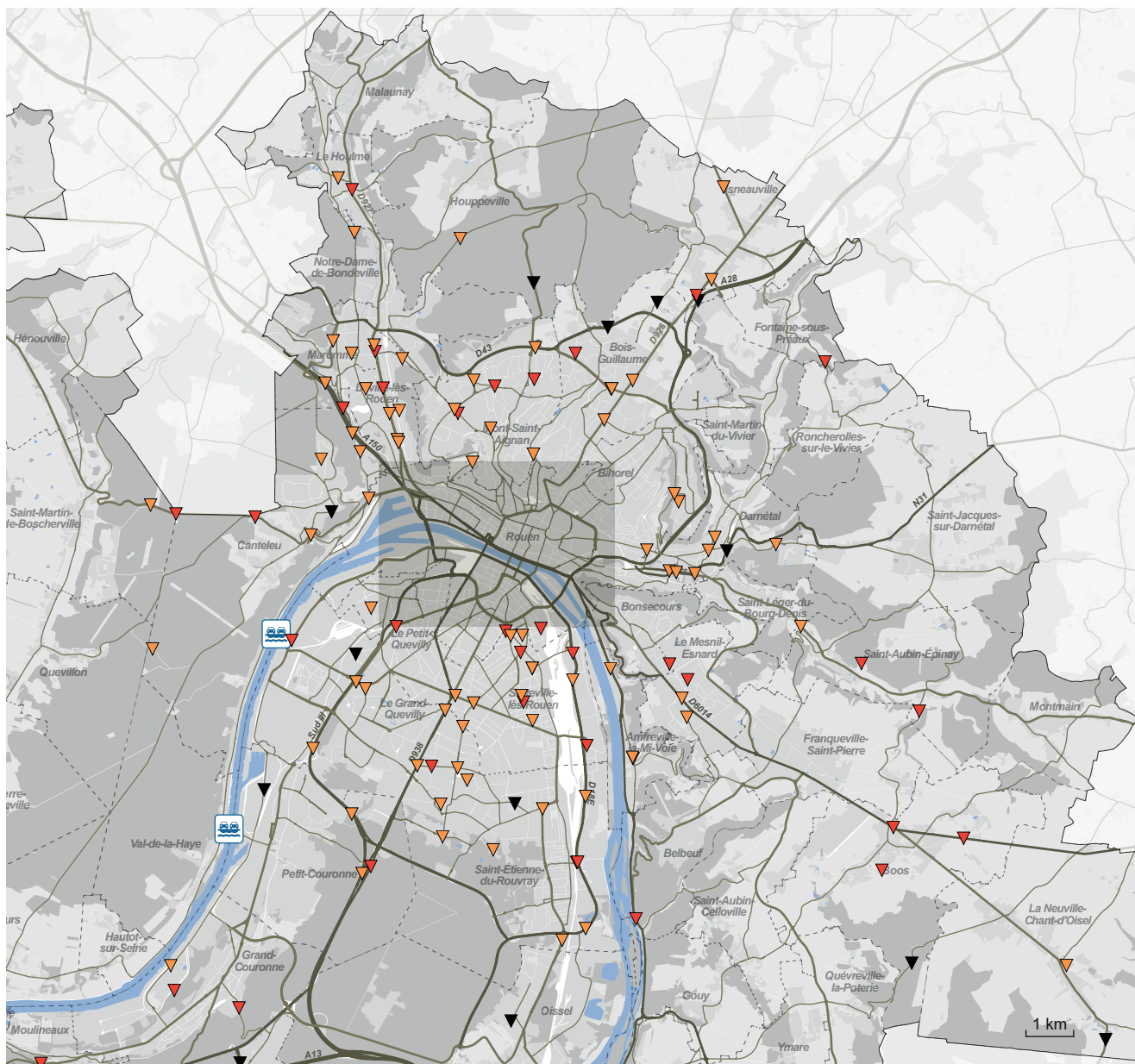
	Nombre de tués dans les accidents				
	Hors agglomération		En agglomération		
Accidents mortels impliquant	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Total
Piéton	0	0	3	1	4
Véhicule seul	4	2	0	1	7
Collision de véhicules dont en intersection	1	2	2	1	6
	1	0	1	1	3
Ensemble	5	4	5	3	17

Sources : ONISR - Fichier national des accidents corporels (BAAC)



Cartographie des accidents par commune





Sources : Métropole Rouen Normandie/DRNO
Fond : MOS 2009 région Normandie/Open Street Map
Réalisation : AURBSE - 2025

Gravité

- ▼ Au moins un tué
- ▼ Au moins un blessé hospitalisé
- ▼ Au moins un blessé non hospitalisé
- Bac auto

LE STATIONNEMENT À ROUEN

Les places payantes sur voirie

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et dans le cadre de l'application de la loi MAPTAM, le forfait post-stationnement (FPS) remplace l'amende de 1^{ère} classe (17 €) pour infraction au stationnement payant à Rouen. Chaque commune concernée fixe le montant de ce forfait ainsi que la durée maximale à partir de laquelle il va s'appliquer. L'automobiliste peut payer à l'arrivée le tarif horaire correspondant à son séjour dans la limite de la période maximale autorisée. Au-delà, un avis de paiement du forfait post-stationnement lui sera remis.

À Rouen, le stationnement est composé d'une zone de courte durée limitée à 2 h 15 et comptabilisant 1 160 places, ainsi que d'une zone de moyenne durée limitée à 4 h 15 et comptabilisant 4 980 places.

En zone courte durée, le tarif appliqué est de 1,20 € pour 30 minutes avec un maximum de 3,80 € pour 2 h. Ce coût passe à 10 € pour 2 h 05, 17 € pour 2 h 10 et enfin 25 € de forfait post-stationnement au-delà de 2 h 15.

En zone de moyenne durée, le tarif est de 0,70 € pour 30 minutes et de 4,80 € pour 4 h maximum, puis augmente par tranche de 5 minutes à 10 €, 17 € et enfin 25 € en forfait post-stationnement au-delà de 4 h 15.

Le stationnement « Résidentiel » à tarif préférentiel est admis en zone moyenne durée, mais n'est pas accepté dans les zones de courte durée, ni au sein des parkings en ouvrage, ni dans la zone spécifique de l'Impasse Caumont du stade Saint-Exupéry. 6 types de forfaits sont proposés (journalier, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, semestriel et annuel). 11 zones de stationnement résidentiel sont présentes sur le territoire communal en 2023 et afin de désengorger l'hypercentre, les résidents abonnés des zones 1, 2, 3 et 4 (entre les rues Jeanne d'Arc, Général Leclerc, République et Jean Lecanuet) peuvent aussi respectivement stationner

Les deux zones de stationnement payant par horodateur



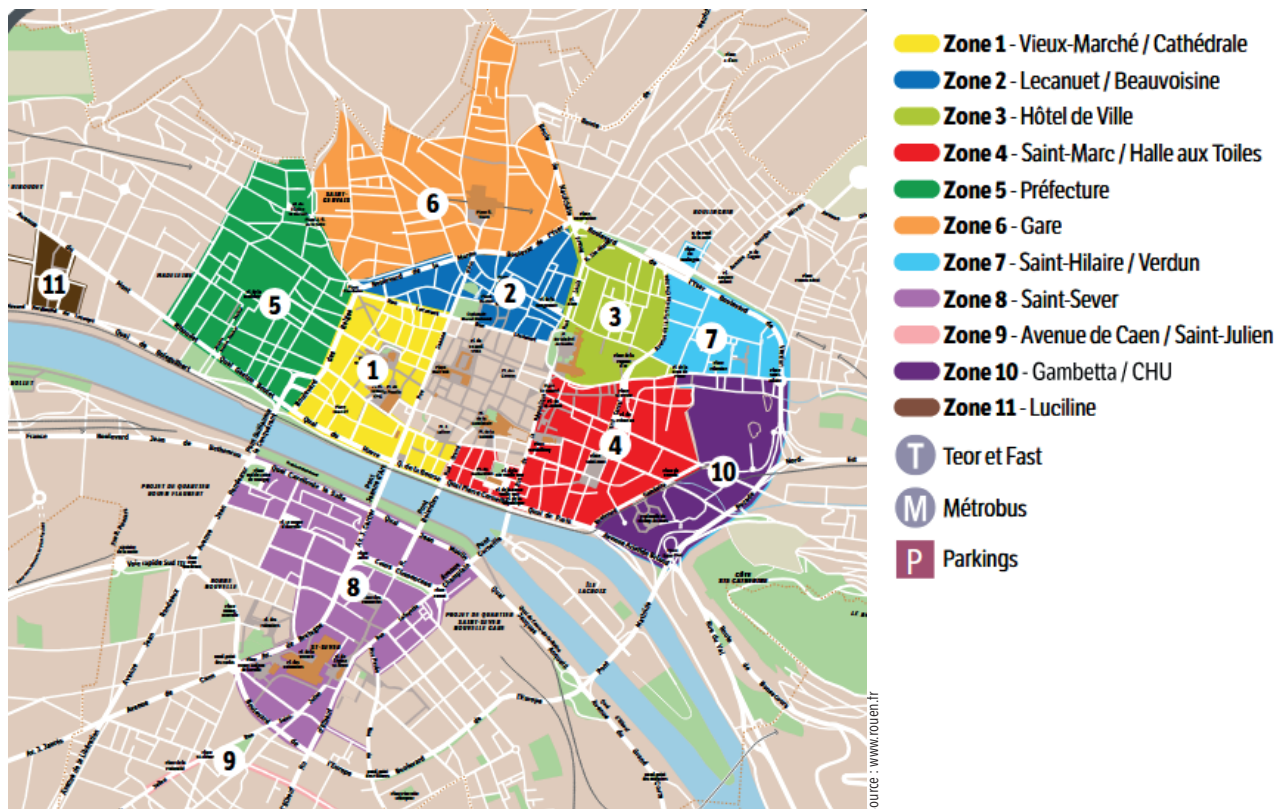
leurs véhicules dans l'ensemble des rues payantes des zones 5, 6, 7 et 10. Par ailleurs, au sein des zones résidentielles « mixtes » qui mêlent places gratuites et places payantes, un résident d'une rue gratuite peut demander un abonnement pour stationner son véhicule dans une rue payante de la même zone.

L'ensemble de ces places est accessible aux titulaires de la « carte mobilité inclusion » ou de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées, pour une durée maximale de 12 heures.

Un stationnement dit « Professionnels mobiles » est instauré. Il concerne toutes les places payantes des zones courte et moyenne durées. Il permet à certaines professions (santé, artisans, réparateurs, dépanneurs...) de bénéficier de tarifs

préférentiels par période du lundi au samedi de 9 h à 19 h (demi-journée, journée, semaine, etc.).

Les zones de stationnement résidentiel



Les places de stationnement «quart d'heure gratuit»

Ces places de stationnement sont matérialisées par un marquage rouge et sont réparties dans 5 rues (Armand Carrel, République, Saint-Julien, Saint-Vivien, contre-allée du Boulevard d'Orléans) ainsi que la place des emmurées à Saint-Sever. Le stationnement gratuit y est limité à 15 minutes maximum du lundi au samedi de 9h à 19h, excepté les jours fériés, et les usagers devront se rendre à un horodateur le plus proche pour saisir leur immatriculation.

Les places offertes durant une heure aux clients des Vitrines de Rouen

Les commerçants et artisans des Vitrines de Rouen offrent à leurs clients une heure de stationnement gratuit sous la forme de tickets valables dans 8 parkings du centre-ville.

Les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Elles sont plus de 500 sur le territoire communal. Le stationnement, gratuit, y est réservé aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement ou de la « carte mobilité inclusion ». La carte et la liste des emplacements sont disponibles sur le site internet de la ville de Rouen.

Les places sur voirie, non réglementées et gratuites

La place du Boulingrin regroupe 400 places dont 7 réservées (PMR/IRVE), et complète ainsi le stationnement sur voirie non réglementé et gratuit (les deux premières heures) pour lequel aucun recensement détaillé n'a été effectué depuis 2015. Depuis le 1^{er} novembre 2023, le stationnement sur voirie d'un véhicule 100 % électrique est devenu payant.

Les parkings en ouvrage

La ville de Rouen regroupe 13 parkings en ouvrage (hors P+R) dont la Métropole est le plus souvent propriétaire et dont elle délègue la gestion.

La fréquentation des parkings en ouvrage est évaluée par différents éléments :

- Le nombre d'abonnés mensuels pour estimer le nombre d'usagers réguliers,
- le taux de rotation¹ moyen pour évaluer l'usage du parking.
- le nombre de visiteurs horaires moyen par jour pour la fréquentation.

Entre 2023 et 2024, le nombre d'abonnements (toutes cartes confondues à la date du 31 décembre) sur 11 des 13 parkings dont nous disposons des données complètes a augmenté de 5 % après une baisse de 15% entre 2022 et 2023. Les baisses du nombre d'abonnements concernent les parkings du Square des Arts (-4 %), Espace du Palais (-5 %) et Gambetta-Martainville (-5 %). La forte

¹ Taux de rotation moyen : rapport entre le nombre de visiteurs horaire (hors abonnés) et le nombre de places.



baisse de 80 % observée au parking Cathédrale – Office de Tourisme s’explique par la fermeture quasi complète du parking au mois de novembre 2024 (70 places sont seulement disponibles). A contrario, les parkings de l’Hotel de Ville et d’Opéra – Théâtre des Arts connaissent de fortes hausses (respectivement + 29 % et + 39 %).

Le taux de rotation moyen journalier des voitures est majoritairement supérieur à 1 dans ces parkings, hormis ceux de la Gare P2 (0,31), Square des Arts (0,36) et Saint-Marc (0,82). Les gares du Vieux-Marché et d’Opéra-Théâtre des Arts ont des taux de rotation qui dépassent les 2 et témoignent d’un turnover dynamique. La fréquentation brute de l’ensemble des parkings dont nous disposons des données complètes a baissé de 3% entre 2023 et 2024.

Offre de stationnement en ouvrage

Propriétaire	Parking	Nombre de places* 2024	Nombre de places PMR
Métropole	Gare (P2)	455	10
	Espace du Palais	1 409	24
	Vieux Marché	394	8
	Cathédrale – Office du tourisme	407**	3
	Hôtel de Ville	343	8
	Opéra – Théâtre des Arts	154	3
	La Pucelle	447	9
	Saint-Marc	501	10
CHUR	Gambetta Martainville	987	19
SNCF	Gare (P1)	480	9
Parc privé	Square des Arts	536	12
	Saint-Sever	n.c.	n.c.
	Docks 76	n.c.	n.c.
TOTAL		6 113	121

Source : Métropole Rouen Normandie

* Nombre total de places, incluant les places réservées (entreprises, résidents), les abonnements, les places pour personnes à mobilité réduite, etc.
** Fermeture quasi complète du parking à partir de novembre 2024 pour travaux (reste 70 places)

Fréquentation des parkings en ouvrage

Groupe d'appartenance du délégataire	Parkings	2023			2024		
		Nombre moyen mensuel d'abonnés*	Taux de rotation moyen jours ouvrés	Nombre visiteurs horaire en moyenne par jour	Nombre moyen mensuel d'abonnés*	Taux de rotation moyen jours ouvrés	Nombre visiteurs horaire en moyenne par jour
EFFIA	Gare (P1)	192	1,02	491	200	1,05	503
	Gare (P2)	231	0,34	156	242	0,31	140
Q Park	Espace du Palais	788	1,07	1 511	748	1,01	1420
	Square des Arts	152	0,37	197	146	0,36	194
SPL Rouen Normandie Stationnement	Vieux Marché	215	2,56	1 007	216	2,60	1025
	Cathédrale – Office du tourisme	223	1,93	785	44	1,46	593
	Hôtel de Ville	180	1,47	505	232	1,70	584
	Opéra – Théâtre des Arts	61	2,07	319	85	2,18	335
INDIGO	La Pucelle	107	1,34	601	396	1,38	615
	Saint-Marc	527	0,71	358	553	0,82	410
SEM Rouen Park	CHU Gambetta Martainville	684	1,18	1 160	650	1,04	1027

Source : Métropole Rouen Normandie

* Nombre d'abonnés au mois de décembre, tous abonnements confondus

Stationnement des deux-roues motorisés

La ville de Rouen et la Métropole ont réalisé des emplacements spécifiques de taille réduite et gratuits pour les deux-roues motorisés à proximité du secteur piétonnier du centre-ville rive droite. Ces emplacements sont matérialisés par un marquage au sol et une signalisation verticale spécifiques. Un total de 14 sites a été aménagé depuis 2015.

Emplacement des places de stationnement destinées aux deux-roues motorisés



Sources : Métropole Rouen Normandie
Fond : MOS 2009 Région Normandie/Open Street Map
Réalisation : AURBSE, 2025

LE STATIONNEMENT À ELBEUF

À la suite de la mise en place du forfait post-stationnement (FPS), la commune d'Elbeuf a réorganisé son offre et dispose de trois types de stationnements :

- Le stationnement sur voirie, sur des places non réglementées et gratuites, qui représente 3235 places. Le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques et hybrides. 3 bornes de recharge sont disponibles à plusieurs endroits de la commune.
- Le stationnement sur voirie où le stationnement est réglementé et payant (1058 places) :
 - Zone rouge (276 places) : le stationnement est de courte durée durant les plages horaires de 9 h à 12 h et de 14 h

à 18 h du lundi au samedi inclus, le stationnement est gratuit pendant 15 minutes puis payant et limité à deux heures pour 2 €, au-delà s'applique un FPS de 18 €. Le stationnement est gratuit entre midi et 14h.

- Zone jaune (782 places) : stationnement de moyenne durée durant les plages horaires de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi, le stationnement est payant et limité à 7 h. Les tarifs vont de 1 € pour 1 h à 2,60 € pour 6 h, puis le FPS de 18 € est appliqué au-delà de 7 h. Des tarifs préférentiels existent pour cette zone : demi-tarif pour les résidents, abonnement hebdomadaire et autorisation journalière pour les artisans. Le stationnement est gratuit entre midi et 14h ainsi que la samedi

après-midi.

Dans les deux zones, le forfait post-stationnement est minoré à 15,30 € si l'automobiliste s'en acquitte dans les 72 h.

Enfin, la ville dispose d'un parking en ouvrage de 325 places dont 6 places PMR en centre-ville, près du passage Dubuc (Parking Franklin), géré par la Rouen Normandie Stationnement.

Entre 2023 et 2024, la fréquentation du parking en ouvrage a baissé de 12 %. Quant au nombre d'abonnements annuels, il a connu une hausse sur la même période (+ 9 %).

Comme pour les années 2021, 2022 et 2023, les données de fréquentation du stationnement payant sur voirie durant l'année 2024 n'ont pas été communiquées.

Fréquentation du parking en ouvrage à Elbeuf

Stationnement	Abonnements mensuels (moyenne par mois)	Nombre de visiteurs moyens (jours ouvrés)	Nombre de visiteurs annuels 2023	Nombre de visiteurs annuels 2024
Ouvrage	70	4	1 822	1 594

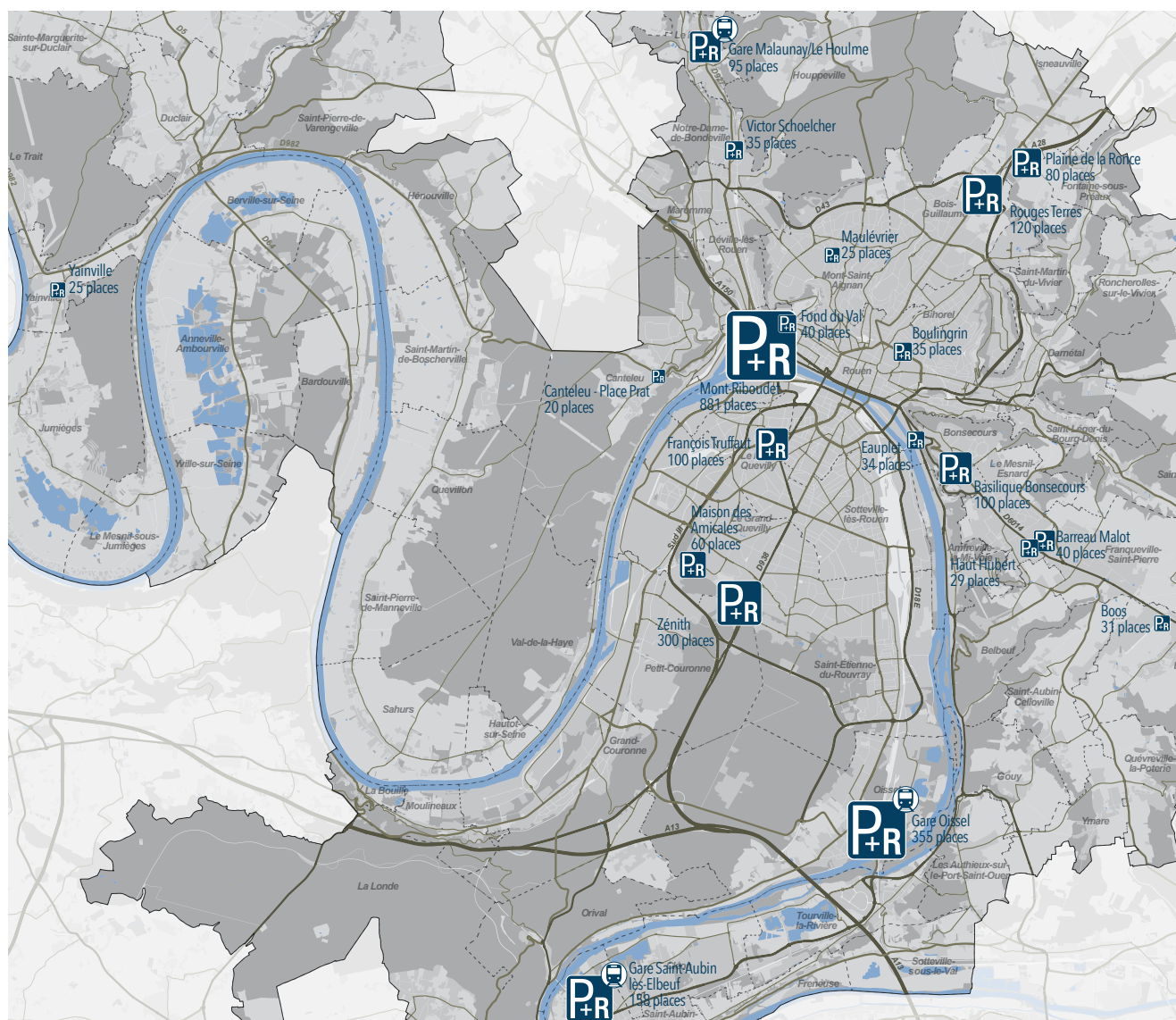
Source : Métropole Rouen Normandie

LES PARKINGS RELAIS

Le territoire de l'agglomération dispose de 18 parkings relais et de 3 pôles d'échanges ferroviaires permettant l'accès aux réseaux de transports en commun (les P+R de de la Demi-Lune et de Deux-Rivières ont respectivement fermé fin 2023 et septembre 2024). Environ 2 550 places de stationnement

sont proposées aux usagers (1 955 pour les parkings relais et 610 pour les pôles d'échanges ferroviaires). Parmi ces parkings, plusieurs d'entre eux sont gratuits sur présentation d'un titre de transport.

Localisation des parkings relais



Le parking du Mont-Riboudet - Kindarena (881 places) a connu une légère hausse de fréquentation entre 2023 et 2024 avec un taux d'occupation moyen qui est passé de 63 % à 69 %. Cependant, depuis 2020, ce taux est calculé sur moins de 10 jeudis par an (7 en 2023) contre une quinzaine avant 2020 avec une représentativité pour chacun des mois. En semaine, le taux d'occupation quotidien moyen de ce parking-relais est de 62 % alors qu'il est de 34 % le samedi. Par rapport à 2023, ces taux d'occupation sont plutôt stable. Ce parking, principalement dédié au rabattement sur le réseau TCU, peut être utilisé gratuitement les soirs de rencontres sportives au Kindarena, 1 h avant et 1 h 30 après l'évènement. Entre 2023 et 2024, le taux d'occupation moyen de l'ensemble des parkings relais est resté stable 52 % (contre 65 % en 2018). Plusieurs P+R ont vu leur taux légèrement augmenter (Basilique Bonsecours, Fond du Val, Haut Hubert, Mont Riboudet, Plaine de la Ronce, Rouges Terres et Victor Schoelcher). Trois parkings autour de pôles d'échanges ferroviaires sont également suivis. Concernant ceux de Oissel et Malaunay, leur particularité réside dans des stationnements sur parvis saturés, mais dont les extensions récentes sont moins fréquentées. Entre 2023 et 2024, leurs taux moyens d'occupation ont augmenté pour passer de 65 % à 74 % (contre 80 % en 2019).

Fréquentation des parkings relais

P+R	Places en 2024	Taux d'occupation 2023	Taux d'occupation 2024
Barreau Malot	40	50%	48%
Basilique Bonsecours	100	13%	15%
Boos	31	-	35%
Demi-Lune (fermé fin 2023)	-	73%	-
Deux-Rivières (fermé en septembre 2024)	-	78%	-
Boulingrin	35	94%	89%
Fond du Val	40	110%	113%
François Truffaut	100	44%	36%
Haut Hubert	29	36%	46%
Maison des amicales	60	24%	23%
Mont Riboudet	881	63%	69%
Maulévrier	25	28%	9%
Place Colbert	30	0%	-
Place Prat	20	81%	80%
Plaine de la Ronce	80	49%	62%
Pont d'Eauplet	34	56%	49%
Rouges Terres	120	15%	19%
Victor Schoelcher	35	72%	74%
Zénith	300	43%	41%
Yainville	25	n.d.	56%

Source : Métropole Rouen Normandie

Offre et demande de stationnement aux pôles d'échange ferroviaires

P+R Pôle d'échange	Places en 2024	Taux d'occupation 2023	Taux d'occupation 2024
Gare Oissel	355	71%	76%
Gare Malaunay/Le Houleme	95	52%	66%
Gare Saint-Aubin-lès-Elbeuf	158	60%	73%

Source : Métropole Rouen Normandie

LES AIRES DE COVOITURAGE

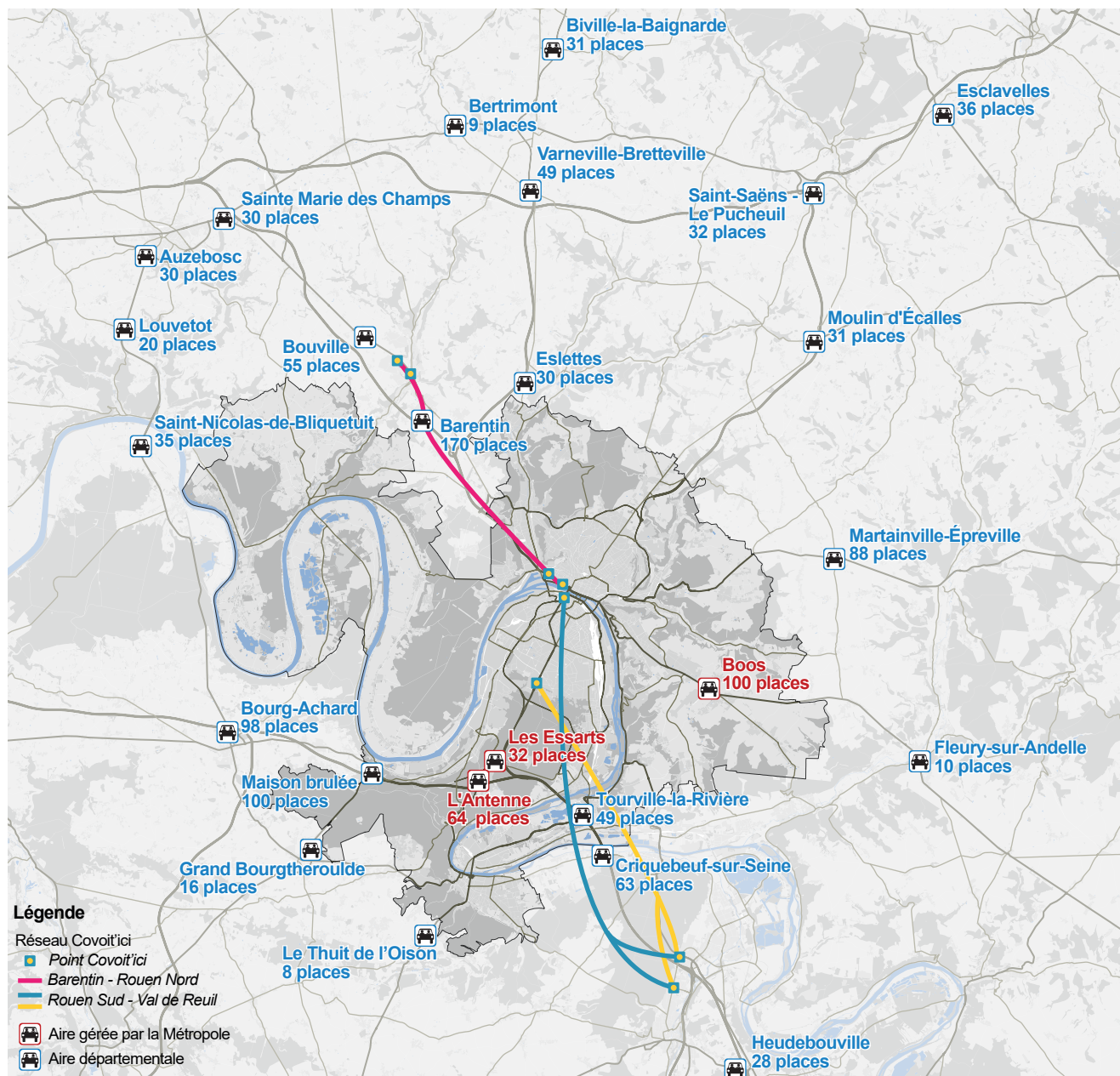
Les aires de covoiturage sont principalement situées en frange de la Métropole Rouen Normandie, positionnées sur les grands axes pénétrants. Au-delà de l'intérêt financier réel (jusqu'à 1 550 € économisés par an et par personne pour un trajet domicile-travail de 30 km), la

1 Ademe

pratique du covoiturage permet de limiter la congestion et les nuisances induites par les flux automobiles dans le cœur d'agglomération, en augmentant le taux de remplissage des véhicules qui reste aujourd'hui très faible. Dans l'aire d'attraction de Rouen, on comptabilise 20 aires officielles aménagées et gérées par la Métropole Rouen Normandie (4) ainsi que les Conseil départementaux de la Seine-Mari-

time (10) et de l'Eure (6). Elles regroupent près de 1 000 places et celle qui possède la plus grande capacité est située à Barentin avec près de 170 places (inaugurée en février 2022), suivie des aires de Maison Brulée et de Boos avec chacune 100 places (toutes les deux localisées au sein de la Métropole Rouen Normandie).

Aires de covoiturage officielles aménagées dans l'aire urbaine de Rouen ou à proximité



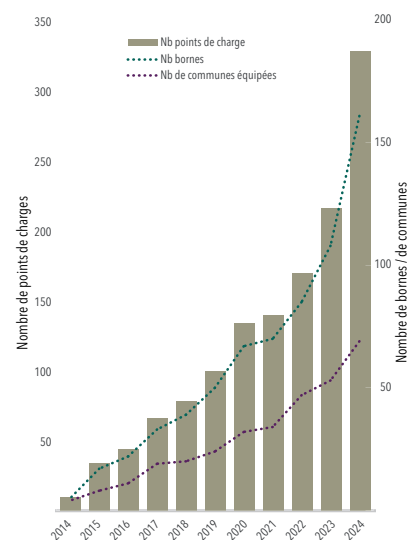
LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Depuis 2011, la Métropole Rouen Normandie conduit une politique de promotion et d'accompagnement de l'électromobilité en déployant des bornes d'infrastructure pour la recharge des véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables sur l'ensemble de son territoire. Depuis juillet 2023, le nombre de sessions de charges est en constante augmentation après avoir connu un pic en février et mars 2023 (le service de recharge est passé payant au 1er avril 2023 sur l'ensemble du territoire métropolitain et a été rebaptisé MOBI recharge Rouen Normandie). Il est à noter que les bornes ne sont pas encore interopérables. Ces sessions de charge s'effectuent majoritairement entre 7h et 9h, sur l'heure du déjeuner, puis entre 16h et 19h. Les parkings du Vieux Marché et de la Place Martin Luther King sont les stations les plus fréquentées durant le premier trimestre 2025. Il est à noter que la durée des sessions de charge sont plus longues la nuit qu'en journée.

Depuis 2014, 173 bornes de recharge électrique ont été installées, soit un total de 346 points de charge (PDC). 69 % des usagers sont des abonnés et 85 % effectuent leur charge à l'aide d'un badge (contre 13 % à l'aide d'une application). Quant au nombre d'abonnés actifs et ceux d'usagers cumulés durant l'année 2024, les données ne nous ont pas été transmises.

Cinq parkings publics sont équipés de bornes de recharge : Parking Cathédrale, Parking du Vieux Marché, Parking de l'Hôtel de Ville, P+R du Mont-Riboudet – Kindarena, Parking SNCF (celui situé à Fond du Val a été suspendu en 2021). De grandes enseignes commerciales présentes sur le territoire de la Métropole ont installé des bornes de recharge sur leur parking (à ciel ouvert ou en ouvrage). La localisation des sites est disponible sur le site de l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique (www.avere-france.org).

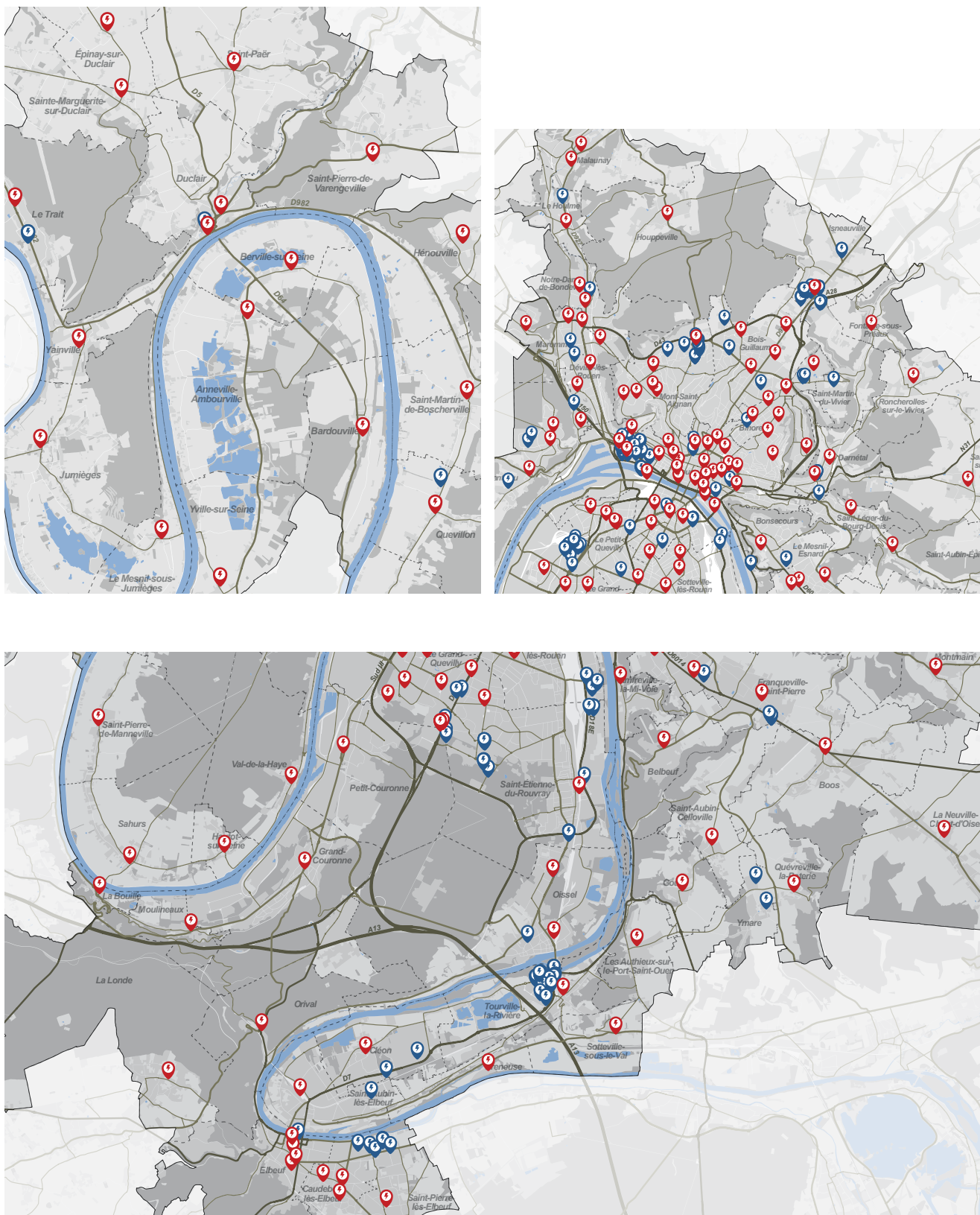
Effectifs des bornes et évolution cumulée des points de charge depuis 2014



Source : Métropole Rouen Normandie

2 Capacité des différents opérateurs de mobilité à s'interconnecter pour faciliter l'accès des utilisateurs à plusieurs réseaux sans nécessité de plusieurs solutions d'accès (source : Izivia EDF).

Localisation des bornes de recharge recensées sur le territoire de la Métropole





Le transport aérien

AÉROPORT ROUEN/ VALLÉE DE SEINE

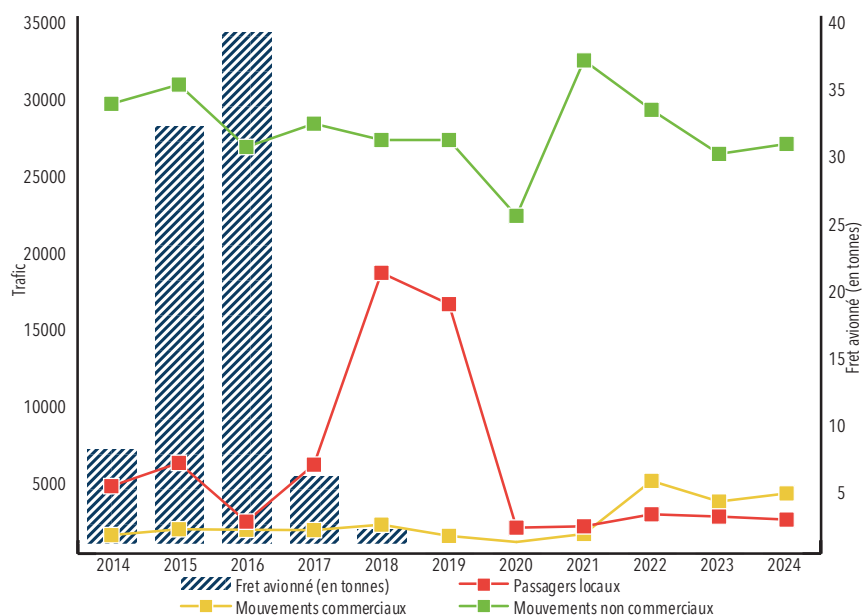
Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est desservi par un aéroport ouvert au trafic international dont la gestion est assurée, en régie directe depuis le 1^{er} mars 2017, par un syndicat mixte composé de la Métropole et de la CCI Rouen Métropole. L'équipement situé sur la commune de Boos est ouvert de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et de 9 h à 19 h les week-ends et jours fériés. Il se caractérise par une piste de 1 700 m de long et de 45 m de large. L'aérogare a une capacité de traitement jusqu'à 50 000 voyageurs/an.

N'ayant plus de liaisons aériennes régulières ou saisonnières, l'activité de l'aéroport se concentre sur :

- Les services et vols d'affaires et de transport à la demande notamment via la société Phenix Aviation ;
- Les vols sanitaires, notamment en relation avec le CHUR de Rouen ;
- Les nombreuses activités de loisirs : aéro-club, école de pilotage, club de planeurs, vols en hélicoptère... ;
- Les vols militaires (entraînement).

Depuis 2020, les mouvements commerciaux et non commerciaux connaissent une relative stabilité.

Trafic de passagers et de fret



Source : www.aeroport.fr/view-statistiques/rouen-vallee-de-seine

L'actualité de 2024

INAUGURATION DU T5

La ligne Teor T5 qui relie la place Carnot (Rouen) au terminus Mont-aux-Malades (Mont-Saint-Aignan) a été inaugurée le 29 novembre 2025 après 2 ans de travaux. Elle dessert notamment le campus de Mont-Saint-Aignan, le quartier Flaubert et à terme Saint-Sever Nouvelle Gare. Par ailleurs, elle permet de faire la connexion avec les lignes T1, T2 et T3 au pôle d'échanges du Mont-Riboudet et le tramway à la station Joffre-Mutualité.

RECONDUCTION DE TRANSDEV DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU ASTUCE

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du réseau Astuce, Transdev a été reconduit pour une durée de 9 ans (2026-2034). Ce nouveau contrat est le plus important jamais conclu par la Métropole Rouen Normandie : 1,210 milliard d'euros.

EXTENSION DE LA GRATUITÉ DU RÉSEAU ASTUCE AUX MOINS DE 18 ANS

Depuis la rentrée de septembre 2025, les moins de 18 ans bénéficient de la gratuité des transports en commun du réseau Astuce en sus du samedi, des pics de pollution et des sorties scolaires. Sont concernés les résidents de la Métropole Rouen Normandie ainsi que les non-résidents. Ils représentent 22 % de la totalité des déplacements du réseau Astuce et concernent 24 000 abonnés.

POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ASTUCE

En lien avec la reconduction de la délégation de service public, Transdev s'est engagé à partir de 2026 de renforcer l'offre de tramway, TEOR et bus, à doubler le parc de vélos Lovélo longue durée ou encore à créer le service Astuce PRO qui permettra de mieux desservir les zones d'emplois. Aussi, dans un contexte de saturation du TEOR au sein du tronçon commun (T1, T2 et T3), la Métropole a commandé une étude pour tester deux scénarii d'offres : une augmentation de l'offre de Teor ou la création d'une nouvelle ligne de tramway jusqu'à Maromme.

FIN DE LA PHASE DE PREFIGURATION DU FUTUR SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN

Suite au lancement de la phase de préfiguration du SERM le 30 septembre 2024, L'équipe de préfiguration pilotée par la Société des Grands Projets et composée de membres de l'Etat, de la Région Normandie, de la Métropole Rouen Normandie, de l'Agglomération Seine Eure, de SNCF Gares et Connexions et de SNCF Réseau a clôturé la phase de préfiguration le 28 novembre 2025 lors d'un Copil dédié. Lancé le 30 septembre 2024, la phase de préfiguration a mis en œuvre un schéma d'ensemble du SERM afin d'établir un plan de financement et un schéma de gouvernance en vue de l'obtention du statut de SERM.

Labellisé le 27 juin 2024 par le ministère des Transports, le projet de SERM de Rouen a comme vocation de répondre aux besoins des habitants dans le cadre de leurs mobilités quotidiennes. Afin de favoriser le rapport modal, le SERM vise à renforcer la desserte ferroviaire entre les gares de la Métropole Rouen Normandie et les gares alentours en la complétant par d'autres modes décarbonés (bus à haut niveau service, réseaux cyclables, etc). Le futur réseau comportera 3 lignes ferroviaires (Yvetot-Rouen-Elbeuf, Clères-Rouen-Serqueux, Elbeuf-Rouen St Sever-Louviers) avec un cadencement renforcé à trois horizons (2030, pré-LNPN, post-LNPN).

NOUVEAUX AMENAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CADRE DU RESEAU EXPRESS VELO

Durant l'année 2025, de nouveaux aménagements cyclables du Réseau Express Vélo (REV) ont été réalisés au sein de la Métropole. Dans le cadre de l'itinéraire n°11 reliant le Trait à Saint-Paër, une voie verte a été aménagée entre les communes de Duclair et de Villers-Ecalles (communauté de communes Caux-Austreberthe). Cette nouvelle portion cyclable de 6 kilomètres de long est située sur une ancienne voie ferrée dont le parcours a été sécurisé avec des signalisations aux entrées, intersections et anciens passages à niveau. Ce fut le cas également à Maromme dans le cadre de la requalification de la rue des Martyrs de la résistance où une portion cyclable a été aménagée sur une longueur de 600 mètres (itinéraire n°10 reliant Maromme à Rouen). Aussi, 4 kilomètres de voie verte ont été réalisés sur l'itinéraire n°3 entre Rouen et Grand-Couronne/Moulineaux. D'autres pistes cyclables ont également été aménagées dans le cadre du Réseau Interconnecté Vélo (RIV) qui a comme fonction de mailler la Métropole et de créer des dessertes vers le REV :

- Route de Duclair - RD982 - Canteleu/St Martin de Boscherville : 3 km de voie verte
- Avenue des Canadiens - Rouen/Sotteville-lès-Rouen : 1 100 m de pistes bidirectionnelles
- Route de Sahurs - Canteleu : 1 km de piste bidirectionnelle.

INAUGURATION DE LA VELOURTE DE THERMES

La véloroute des Thermes a été inaugurée le 17 novembre 2025. Mise en service en avril, la véloroute permet de relier Rouen à Forges-les-Eaux via un itinéraire d'une longueur totale de 55 kilomètres et traversant 17 communes. Financé par le Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Plan Vélo 76, cet aménagement vient compléter un réseau de véloroutes permettant de faire le Tour du département à vélo.

TRAVAUX DE RACCORDEMENT ENTRE LE PONT FLAUBERT ET LA SUD III

Le 24 avril 2025, le raccordement entre le pont Flaubert et la Sud III a été mis en service dans le sens de circulation nord-sud. Les travaux de raccordement dans le sens de circulation sud-nord ont débuté en 2025 et devrait s'achever mi-2026. Pour accompagner les usagers durant les travaux, des déviations et itinéraires conseillés sont mis en place et maintenus jusqu'à la mise en circulation du sens de circulation sud-nord.

AJOUT DES AVIS DU PUBLIC DANS LE PLAN DE PREVENTION BRUIT ENVIRONNEMENT

La Métropole Rouen Normandie a réalisé un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) dont la dernière version a été adoptée 2022 afin d'agir en faveur d'une amélioration de l'environnement sonore sur l'ensemble du territoire métropolitain. Outre le diagnostic des zones bruyantes et des zones calmes, ce plan intègre un répertoire d'actions à mener durant les cinq prochaines années pour réduire les nuisances sonores : réduction de la vitesse en ville, développement d'un réseau cyclable, végétalisation en ville, etc. En avril 2025, un ajout des avis du public est venu compléter le document du PPBE après une campagne de consultation lancée entre janvier et mars pour recueillir l'avis des habitants de manière anonymisée.

Lexique

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité. Les AOM assurent l'organisation du réseau de transport urbain et remplacent les AOT (autorité organisatrice de transports) depuis la promulgation de la loi MAPTAM (2014).

ATOUMOD : Atoumod est un dispositif qui offre un support billettique unique (carte Atoumod) permettant de circuler sur une large partie des réseaux de transports urbains et inter-urbains de la région normande. Atoumod'Multi est un abonnement mensuel chargé sur la carte Atoumod et permet de voyager de manière illimitée en bus, train, métro et car sur 4 zones géographiques de manière combinée ou non (réseau Astuce de la Métropole de Rouen, TAE dans le secteur d'Elbeuf, Transbord dans le secteur de Louviers/Val-de-Reuil et Transurbain dans le secteur d'Evreux).

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service. Un BHNS est un mode de transport hybride entre le bus et le tramway disposant souvent de voies entièrement réservées et sans obstacles avec une fréquence de passage élevée. Le TEOR est considéré comme le premier BHNS mis en service en France (2001).

CY'CLIC : Cy'clik est un service de location de vélos en libre-service sur le territoire de la commune de Rouen.

DIRNO : Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest. La DIRNO assure l'entretien, l'exploitation et la gestion d'une partie des routes nationales et de cinq autoroutes non concédées dans le nord-ouest de la France. Son siège se situe à Rouen.

FILO'R : Filo'R est un service de transport à la demande du réseau Astuce pour les zones périurbaines de la Métropole Rouen Normandie (hors agglomération elbeuvienne).

FPS : Forfait Post-Stationnement. Le FPS remplace l'amende de 1^{ère} classe pour infraction au stationnement payant. Il est instauré par les communes concernées qui fixent le montant de ce forfait ainsi que sa durée maximale.

IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques. L'IRVE est une borne de recharge pour véhicules électriques (stations ou points de recharge).

LNPN : Ligne nouvelle Paris-Normandie. La LNPN est un projet de ligne ferroviaire entre la Normandie et l'Ile de France conçu pour améliorer les déplacements et réduire le temps de parcours entre ces deux régions.

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités. La LOM est une loi promulguée le 24 décembre 2019 et a comme vocation de repenser et de mieux cadrer les mobilités du quotidien.

MAaS : Mobility as a service. C'est un type de service qui permet à ses utilisateurs de planifier, réserver et payer de nombreux moyens de transport sur une même plate-forme numérique.

Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La loi MAPTAM a été promulguée le 27 janvier 2014 et a comme vocation de clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales.

PCRT : Poste de Commandement et Régulation du Trafic de Rouen Métropole. Le PCRT a comme objectif de réguler le trafic routier en temps réel à partir de mesures effectuées par un ensemble de capteurs placés sous les principaux axes de circulation ainsi qu'à l'aide de caméras de surveillance.

PDM : Plan de Mobilité. Le PDM est un document de planification qui détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Le PDM remplace le PDU (Plan de Déplacements Urbains) depuis la promulgation de la LOM et est placé sous l'égide de l'AOM.

PMR : Personne à Mobilité Réduite. Les personnes à mobilité réduite regroupent les personnes en situation de handicap (permanente ou ponctuelle) présentant des difficultés dans leurs mouvements et déplacements (personnes en fauteuil roulant, personnes âgées, personnes plâtrées, femmes enceintes, parents avec poussettes, etc).

P+R : Parking Relais : Le parking relais est un espace de stationnement pour automobiles destiné à inciter les automobilistes à accéder dans le cœur urbain à partir des transports en commun. Ils sont généralement situés en bout de lignes de transports en commun ou à des endroits stratégiques et accessibles de la ligne.

TAE : Transports de l'Agglomération d'Elbeuf. TAE est une régie publique chargée de l'exploitation des transports en commun de l'ex Agglo d'Elbeuf. La Métropole Rouen Normandie est l'AOT et délègue l'exploitation à TAE.

TCAR : Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise. TCAR est un réseau de transports collectifs né de la fusion des réseaux Métrobus de Rouen et TAE d'Elbeuf en 2011 (commercialisé sous l'appellation « Astuce »). La plupart des lignes de transports du réseau Astuce sont gérées par la TCAR (dont Transdev est l'exploitant).

TEOR : Transport Est Ouest Rouennais. Le TEOR est un bus à haut niveau de service (BHNS) circulant en partie en site propre sur un axe est-ouest de l'agglomération rouennaise.

TER : Transports Express Régional. Les TER désigne l'ensemble de l'activité du transport régional (train et car) dont la Région est l'Autorité Organisatrice.

TET : Train d'Equilibre du Territoire. Les TET assurent un service de grandes lignes rapide entre les principales villes françaises non reliées par les TGV (les Intercités). C'est l'État qui est Autorité Organisatrice de ce service.

TMJA : Trafic Moyen Journalier Annuel. Le TMJA est égal au trafic routier total sur une année divisée par 365 (correspondant au nombre de jours d'une année).

TMJO : Trafic Moyen Journalier Ouvrable. Le TMJO est égal à la moyenne sur l'année des trafics journaliers des jours ouvrés (du lundi au vendredi).

ZFE-m : Zone à Faible Emission mobilité. Les ZFE-m sont des secteurs géographiques où sont instaurés des restrictions de circulation afin d'améliorer la qualité de l'air et remplacent les ZCR (Zones à Circulation Restreinte) depuis la promulgation de la LOM.



**Parution
décembre
2025**

Agence d'urbanisme de Rouen
et des boucles de Seine et Eure
101 boulevard de l'Europe
76100 Rouen

Tél : 02 35 07 04 96

Courriel : contact@aurbse.org — Site : www.aurbse.org